

2018-2019

GUIDE DES
ACTIONS
ÉDUCATIVES
POUR LES
COLLÈGES

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



Stéphane Troussel

Président du Conseil
départemental de la Seine-
Saint-Denis

L'Éducation reste la priorité du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis. C'est un choix et une nécessité pour répondre au formidable développement démographique, économique et culturel de notre territoire.

Plus jeune département de France métropolitaine, nous sommes celui qui doit accueillir chaque année de plus en plus d'élèves dans ses établissements. Cette année plus de 75 000 collégien.ne.s ont fait leur rentrée dans nos collèges, 2000 de plus que l'année dernière.

C'est pourquoi cette année j'inaugurerai 5 collèges neufs dont 3 nouveaux pour faire face aux hausses démographiques ! En 2020, nous aurons atteint le chiffre de 130 établissements en Seine-Saint-Denis. Il y en avait 120 en 2010.

Nous avons choisi de faire plus que les seuls bâtiments scolaires. Nous avons décidé d'agir aux côtés des équipes de direction, des enseignant.e.s, de la communauté éducative dans son ensemble, pour offrir aux collégien.ne.s de nouveaux outils innovants au service de leurs apprentissages.

Avec Emmanuel Constant, Vice-président chargé des Collèges, de l'Éducation artistique et culturelle et du Projet Éducatif Départemental, nous avons souhaité faire du Département un partenaire éducatif actif, car nous sommes convaincus que l'École a besoin, en Seine-Saint-Denis peut-être plus qu'ailleurs, d'une mobilisation forte des pouvoirs publics et de l'ensemble des actrices.eurs.

Vous trouverez dans ce « guide des actions éducatives » la déclinaison concrète de notre engagement : projets pédagogiques, voyages scolaires, parcours culturels et sportifs, éducation aux médias, artistes en résidence, démarche écologique,...

Plus de 7 millions d'euros par an sont investis dans un seul objectif : proposer les meilleurs projets, au plus proche des besoins de chaque établissement et des communautés éducatives.

Grâce aux modalités pratiques et aux présentations recensées dans ce fascicule, vous pourrez découvrir, redécouvrir et j'espère utiliser les dispositifs qui vous semblent les plus pertinents. Je vous souhaite de mener à bien de nombreux et beaux projets avec vos élèves, pour leur permettre de s'épanouir pleinement et de réussir au collège.

Soyez assuré.e.s que notre collectivité est à vos côtés, tout au long de l'année.

LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS MINIMALES

Appel à projets pédagogiques	P.16
NOUVEAU Jeux Olympiques et Paralympiques	P.17

EVEILLER L'ESPRIT CRITIQUE DES ADOLESCENT·E·S, DEVELOPPER L'AUTONOMIE DE LA PENSEE ET PERMETTRE L'EMANCIPATION INDIVIDUELLE

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Odyssée Jeunes	P.20
NOUVEAU Conseil de vie collégienne	P.21
NOUVEAU La Seine-Saint-Denis, territoire de la citoyenneté	P.22
NOUVEAU Procès simulés	P.23
Citoyenneté mondiale et développement durable	P.24
Pratiquer les gestes qui sauvent : une posture citoyenne des collégiens	P.25
Structures ressources :	
Citoyenneté mondiale et subvention aux foyers socio-éducatifs	P.26

ÉDUCATION AUX MEDIAS ET À L'INFORMATION

NOUVEAU Parcours d'éducation aux médias	P.27
Résidences de journalistes	P.28

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

In Situ, artistes en résidence dans les collèges	P.29
Plan départemental « La Culture et l'Art au Collège »	P.30
Collège au cinéma	P.31
Parcours d'éducation aux regards	P.32

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE ET ÉDUCATION À LA VILLE

Valorisation du patrimoine archéologique P.33

Des parcours d'éducation à la ville P.34

NOUVEAU Des parcours d'histoire P.35

NOUVEAU Partenariat avec le musée national de l'histoire de l'immigration P.36

Structure ressource :

Ressources en ligne et accompagnement de projets P.37

Les archives départementales et l'histoire du territoire P.37

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Démarche éco-collèges P.38

Des ruches dans mon collège P.39

Éducation à l'environnement dans les parcs départementaux P.40

8 parcours d'éducation à l'environnement P.41

NOUVEAU La Seine-Saint-Denis, territoire de culture scientifique pour les collégien·ne·s P.43

Structures ressources :

L'observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU) P.44

L'observatoire départemental de l'hydrologie urbaine P.45

EXPLORER LES MÉTIERS, CONNAÎTRE SES ENVIES, ET CHOISIR SON PARCOURS POUR ÊTRE ACTEUR·RICE DE SON AVENIR

Parcours de découverte des filières professionnelles, des métiers, des formations et du territoire P.48

Plateforme de stages de 3^e P.50

5 dispositifs d'aide à l'orientation P.51

AGIR EN FAVEUR D'UN CLIMAT SCOLAIRE Serein ET APAISE POUR DES CONDITIONS OPTIMALES D'APPRENTISSAGE ET FAVORISER LE BIEN ÊTRE DES ADOLESCENT·E·S

ACTIONS DE PRÉVENTION POUR UN CLIMAT SCOLAIRE Serein ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Mission de prévention de la violence à l'école P.56

Actions de prévention spécialisée dans les collèges P.57

Actions de planification familiale dans les collèges P.58

Jeunes contre le sexisme P.59

Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR) – actions collectives à l'espace Tête à tête P.60

Accompagnement des collégiens temporairement exclus (ACTE) P.61

Structures ressources :

Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)	P.62
Maisons des adolescents (MDA)	P.63
Direction de l'enfance et de la famille service de l'aide sociale à l'enfance	P.64
Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques - Centre de ressources	P.65

BIEN ÊTRE ET SPORT

NOUVEAU 6 parcours bien-être et santé	P.66
Projet départemental de la pause méridienne	P.69
Activités physiques de pleine nature sur la base de loisirs de Champs-sur-Marne	P.70
8 dispositifs autour du sport	P.71

CO-ÉDUCATION

Appel à initiatives en faveur de la co-éducation	P.74
Espaces partagés, espaces parents	P.75

DIRECTION DE L'ÉDUCATION
ET DE LA JEUNESSE

01 43 93 77 28

Directrice : Alice GIRALTÉ

Directrice Adjointe : Marianne FALAIZE

Directeur Adjoint : Frédéric CORRIOL

Directrice déléguée : Saadia BOUY-SAHALI

SERVICE DU PROJET
ÉDUCATIF ET DE LA
JEUNESSE

01 43 93 82 85

Il conçoit et met en œuvre
les dispositifs liés à l'action
éducative, la formation
initiale, l'enseignement
supérieur.

Cheffe de service :

Mailys GOURIER

Coordinatrice de la

territorialisation des actions
éducatives : Barbara DE PAZSERVICE DE LA
RESTAURATION ET DE
L'ÉDUCATION AU GOÛT

01 43 93 98 18

Il assure la production
des repas pour les demi-
pensionnaires, applique la
tarification et développe
les actions de l'Éducation
au goût.

Chef de service :

Pascal NAVIER

Chef de service adjoint :

Pascal FLORES

BUREAU
ADMINISTRATIF
ET FINANCIER
Cheffe de bureau :
Isabelle GACON-DEMAY

BUREAU DES CUISINES
CENTRALES
Chef de bureau :
Pascal FLORES

MISSION SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE ET
ÉDUCATION AU GOÛT
Pascal NAVIER

SERVICE DES
POLITIQUES
ET RESSOURCES
TECHNIQUES

01 43 93 45 39

Il conduit les opérations
de construction et de
réhabilitation des collèges,
définit et met en œuvre la
politique éducative numérique
et apporte son expertise
technique aux autres services.

Chef de service :

Frédéric CORRIOL

Chef de service adjoint :

Philippe LAPALUS

BUREAU DU CONSEIL ET
DE L'APPUI TECHNIQUE
Chef-fe de bureau :
en attente

BUREAU DE LA
MAÎTRISE D'OUVRAGE
Chef de bureau :
Gilles HAMET

La Direction compte **1732 AGENTS** dont
160 dans les services centraux et **1 572 AGENTS
DE TERRAIN** qui œuvrent au bon fonctionnement
des **128 COLLÈGES**.

COMMUNICATION

Responsable : Émilie MACHEROWSKI

PÔLE TECHNOLOGIES INNOVANTES (TIE)

Didier BUTEL

DÉLÉGATION AUX JOP

Directrice projets : Stéphanie GOURDOL

PÔLE DÉMOGRAPHIQUE ET PROSPECTIVES SCOLAIRES

Responsable : Florence AUBERT-PEYSSON

SERVICE DES RELATIONS
AVEC LES COLLÈGES

01 43 93 82 65

Il est l'interlocuteur unique et de proximité pour les collèges. Il gère la relation au quotidien et assure le lien avec les autres services de la Direction.

Chef de service : Pierre-André VAQUIN

Chefs de service adjoints :

Sébastien GRÉGOIRE

Sophie GENU-SAED

Chargée de mission :

Alexandra PAUL-AUGER

SERVICE DES AFFAIRES
GÉNÉRALES

01 43 93 10 85

Il prend en charge les fonctions supports de la Direction : budget, commande publique, politique d'achat, personnel, informatique et logistique.

Chef de service : Côme GREVY

Chef-fe de service adjoint-e :

en attente

BUREAU DE LA GESTION
BUDGÉTAIRE

Chef-fe de bureau :

en attente

BUREAU DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

Chef de bureau :

Mathieu LAJOUX

BUREAU DU PERSONNEL,
DE L'INFORMATIQUE
ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

Chef de bureau :

Corinne GIMENEZ

UNITÉ TERRITORIALE 1

Cheffe de bureau : Sara NANAA

Chef-fe de bureau adjoint-e :

en attente

UNITÉ TERRITORIALE 2

Cheffe de bureau : Guenaël TIBONNIER

Chef de bureau adjoint : Nordin JAALI

UNITÉ TERRITORIALE 3

Chef de bureau : Eric FOURDRINIER

Cheffe de bureau adjointe :

Sophie ATAYI-YANTIO

UNITÉ TERRITORIALE 4

Cheffe de bureau : Ghislaine HEGO

Chef de bureau adjoint :

Jérôme HOUDIN

BUREAU DES AGENTS
TECHNIQUES DES COLLÈGES

Cheffe de bureau : Adeline RANNOU

Cheffe de bureau adjointe :

Murielle HÉLION

EQUIPES MOBILES DE
MAINTENANCE(TERRITORIALES, ESPACE VERT,
URGENCE, COURANT FAIBLE)CELLULE DE CONTRÔLE
BUDGÉTAIRE

Responsable : Virgile PERROT

BUREAU MAINTENANCE ET
ÉNERGIE

Responsable : Nabih Briki

LES ENJEUX ET
MISSIONS DE LA
DIRECTION

La Direction de l'Éducation et de la Jeunesse répond à plusieurs enjeux :

- > assumer les nouvelles missions issues de la deuxième décentralisation d'août 2004.
- > mettre en œuvre les priorités fixées par l'exécutif départemental, à savoir mettre à disposition des équipes, des collèges en bon état de fonctionnement, répondre aux évolutions pédagogiques et technologiques et promouvoir l'épanouissement et la sérénité au sein des collèges.
- > contribuer à l'élaboration et au pilotage des politiques éducatives et de la jeunesse départementales.
- > fluidifier les relations entre le Département et les EPLE grâce au regroupement des principaux services départementaux qui interviennent dans les collèges.

SECRÉTARIAT

Farida KHIRAT	01 43 93 82 85	fkhirat@seinesaintdenis.fr
Khady FATY	01 43 93 69 54	kfaty@seinesaintdenis.fr

CHEFFE DE SERVICE

Maillys GOURIER	01 43 93 82 80	mgourier@seinesaintdenis.fr
-----------------	----------------	-----------------------------

COORDINATRICE DE LA TERRITORIALISATION DES ACTIONS ÉDUCATIVES

Barbara DE PAZ		bdepaz@seinesaintdenis.fr
----------------	--	---------------------------

CLIMAT SCOLAIRE - PRÉVENTION DES VIOLENCES A L'ÉCOLE

Noria BELGHERRI	01 43 93 79 34	nbelgherri@seinesaintdenis.fr
-----------------	----------------	-------------------------------

CLIMAT SCOLAIRE - LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Laura COUVE	01 43 93 42 79	lcouve@seinesaintdenis.fr
Fatima LARONDE	01 43 93 69 85	flaronde@seinesaintdenis.fr

ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Pascale MOUHOT	01 43 93 40 93	pmouhot@seinesaintdenis.fr
----------------	----------------	----------------------------

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET A L'ENVIRONNEMENT

Azwaw BENAMARA	01 43 93 45 54	abenamara@seinesaintdenis.fr
----------------	----------------	------------------------------

CITOYENNETÉ, JEUNESSE

Marie-Paule CORBI	01 43 93 69 53	mpcorbi@seinesaintdenis.fr
-------------------	----------------	----------------------------

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, PARENTALITÉ

En attente

ORIENTATION, FORMATION INITIALE

Fatima LARONDE	01 43 93 69 85	flaronde@seinesaintdenis.fr
Holia BOULEMSAMER	01 43 93 40 97	hboulemsamer@seinesaintdenis.fr

ODYSSÉE JEUNES

Natacha CARRE	01 43 93 40 92	ncarre@seinesaintdenis.fr
---------------	----------------	---------------------------

Villes concernées:

Sara NANAA

Chef-fe de bureau adjoint-e :
en attente

Villes concernées:

Cheffe de bureau adjointe :

Sophie ATAYI-YANTIO

UNITÉ TERRITORIALE 2

Villes concernées:

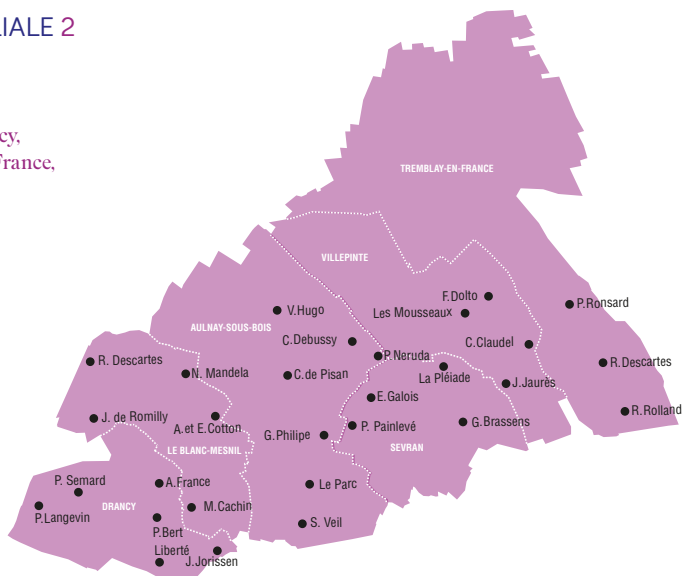
Aulnay-sous-Bois,
Le Blanc-Mesnil, Drancy,
Sevran, Tremblay-en-France,
Villepinte.

Cheffe de bureau:

Guenaël TIBONNIER

Chef de bureau adjoint:

Nordin JAALI



UNITÉ TERRITORIALE 4

Villes concernées:

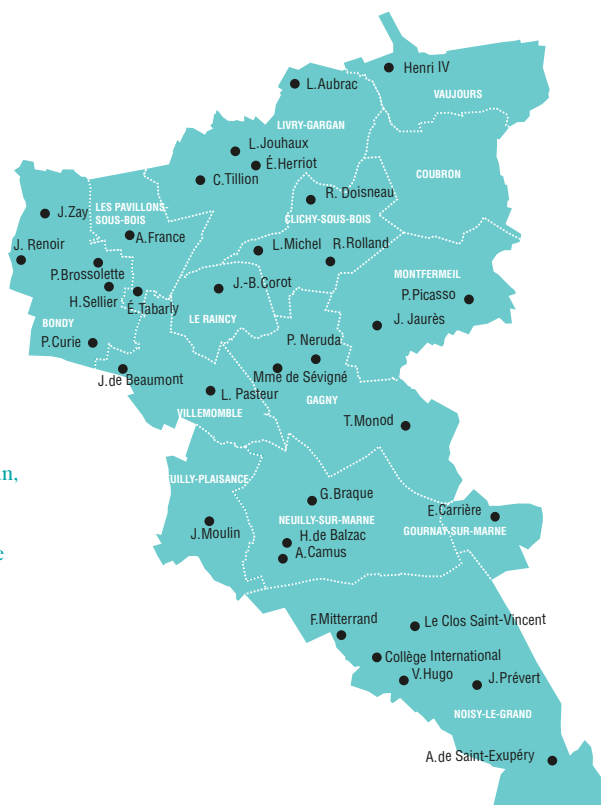
Bondy, Clichy-sous-Bois, Gagny,
Gournay-sur-Marne, Livry-Gargan,
Montfermeil, Neuilly-Plaisance,
Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand,
Les Pavillons-sous-Bois, Le Raincy,
Vaujours, Villemomble.

Cheffe de bureau:

Ghislaine HEGO

Chef de bureau adjoint:

Jérôme HOUDIN



Projet Éducatif Départemental 2016-2020 (PED)		Éducation Nationale				
Axes du PED	Actions et dispositifs	Parcours Avenir	Éducation Artistique et Culturelle	Parcours Éducatif de Santé	Parcours Citoyen	EPI
Axe I Eveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie de la pensée, et permettre l'émancipation individuelle	Appel à projets pédagogiques					
	Odysée jeunes					
	Conseil de vie collégienne					
	La Seine-Saint-Denis, territoire de la citoyenneté					
	Procès simulés					
	Citoyenneté mondiale et développement durable					
	Pratiquer les gestes qui sauvent					
	Parcours d'éducation aux médias					
	Résidences de journalistes					
	In situ, artistes en résidence dans les collèges					
	La Culture et l'Art au Collège					
	Collège au cinéma					
	Parcours d'éducation aux regards					
	Valorisation du patrimoine archéologique					
	Parcours d'éducation à la ville					
	Des parcours d'histoire					
	Démarche éco-collège					
	Des ruches dans mon collège					
	Education à l'environnement dans les parcs départementaux					
	8 Parcours d'éducation au développement					
	Culture scientifique					

Axe II Explorer les métiers, connaître ses envies, et choisir son parcours pour être acteur de son avenir	Parcours de découverte des filières professionnelles et des métiers					
	Plateforme de stages de 3 ^e					
	5 dispositifs d'aide à l'orientation					
Axe III Soutenir un climat scolaire serein, pour des conditions optimales d'apprentissage et le bien-être des adolescents	Mission de la prévention de la violence à l'école					
	Actions de prévention spécialisée dans les collèges					
	Actions de planification familiale dans les collèges					
	Jeunes contre le sexisme					
	Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques : actions collectives					
	ACTE : « Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus »					
	Projet départemental de la pause méridienne					
	6 parcours bien-être et santé					
	Activités physiques de pleine nature – base de loisirs de Champs sur Marne					
	8 dispositifs autour du sport					

Appel à projets pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques. Les groupes d'élèves composés d'élèves de CM2 et de 6^e pour les projets autour de la transition CM2-6^e.

OBJECTIFS

Soutenir les directions des collèges et les équipes pédagogiques, dans le cadre de leur politique d'établissement, pour la mise en œuvre de projets pérennes et/ou innovants en faveur des élèves.

Soutenir les projets s'inscrivant dans les enjeux du projet éducatif du Département articulé autour de 3 axes :

- éveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle (axe 1),
- explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir (axe 2),
- soutenir un climat scolaire serein pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien être des adolescents (axe 3).

DESSCRIPTIF

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre des orientations du Département et de la réglementation de l'Éducation Nationale. Ils devront traiter l'un des thèmes suivants :

- Citoyenneté (participation des élèves à la vie de l'établissement, histoire et mémoire, citoyenneté européenne, Conseils de Vie Collégienne...);
- Développement durable / Environnement / Ecologie urbaine;
- Education aux médias ;
- Orientation ;
- Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 ;
- Lutte contre le décrochage scolaire ;
- Santé et bien-être (dont les projets PSC1) ;
- Nutrition et éducation au goût ;
- Climat scolaire (justice scolaire; la prévention des violences et du harcèlement; qualité de vie à l'école, relations filles/garçons...).
- Lutte contre les discriminations.

Pour toute information complémentaire et pour un accompagnement, vous pouvez contacter le service.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les porteurs de projets doivent remplir un formulaire accessible à l'adresse suivante :

mesdemarches.seinesaintdenis.fr à la rubrique Collèges.

Parallèlement, le chef-fe d'établissement doit valider le dépôt des dossiers émanant de son collège sur cette même plateforme.

MODE DE FINANCEMENT

Le montant du financement est variable selon la dimension des projets. Le règlement intérieur de l'appel à projets et la fiche projet sont disponibles sur webcollèges (espace numérique de travail) : le règlement intérieur (ou guide pratique) de l'appel à projets est disponible sur la plateforme Capdemat à l'adresse suivante :

mesdemarches.seinesaintdenis.fr à la rubrique Collèges.

Le collège doit participer au financement du projet.

Jeux Olympiques et Paralympiques

La Seine-Saint-Denis sera le cœur du projet Paris 2024 et accueillera 7 sites de compétition et 1 fan zone. La jeunesse du territoire et les collégien·ne·s devront y trouver toute leur place et participent dès aujourd'hui à cette dynamique. Le relais olympique des collèges est l'une de ces actions.

RELAIS OLYMPIQUE

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les collégiens de la 6^e à la 3^e, tous les personnels des collèges, les parents, les clubs sportifs et les associations du territoire.

DESSCRIPTIF

Pratique linguistique autour des figures d'athlètes olympiques, cuisine des pays olympiques, santé sport, découverte des disciplines olympiques, les Jeux au travers l'Histoire, sciences et sport, citoyenneté et valeurs olympiques, sensibilisation au handicap... tous les sujets pédagogiques peuvent être traités au travers de projets.

Pour être retenus, les projets doivent présenter :

- Un contenu pluridisciplinaire
- Des activités de découverte
- Une participation active des élèves
- Une valorisation du projet pour l'ensemble de l'établissement et les parents

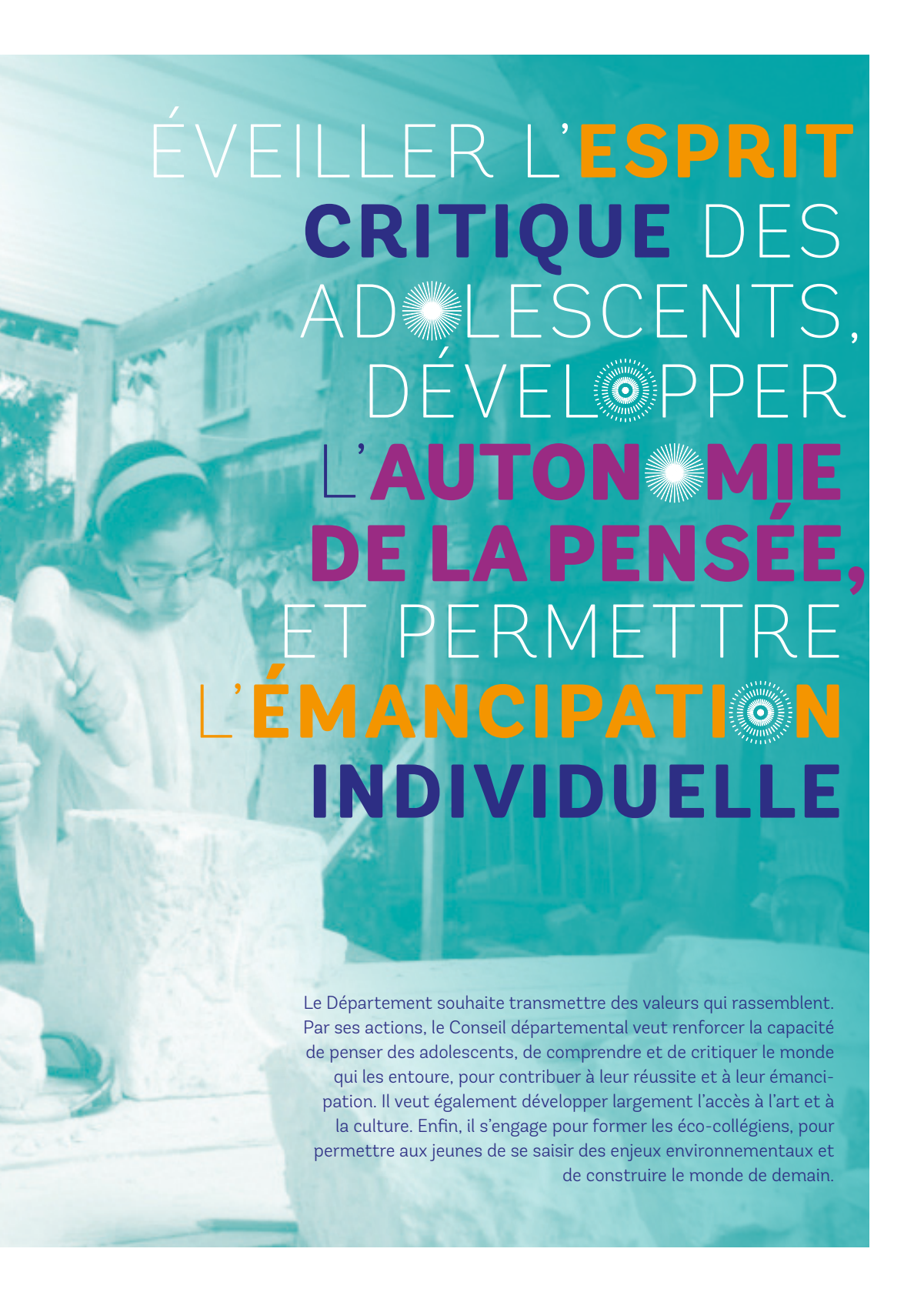
INFO : Le relais olympique des collèges fait une pause.

Cette action a connu 2 éditions et les partenaires souhaitent aujourd'hui lui donner plus d'ambition pour en faire une action phare jusqu'en 2024. Des groupes de travail seront réunis prochainement pour enrichir son contenu. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez y participer !

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tous les collèges peuvent proposer leurs projets en passant par l'appel à projets pédagogiques.



A young person with glasses and a headband is focused on carving a large, light-colored stone block with a mallet. The scene is outdoors, with a building and foliage visible in the background. The entire image is overlaid with a semi-transparent teal filter.

ÉVEILLER L'**ESPRIT** **CRITIQUE** DES ADOLESCENTS, DÉVELOPPER L'**AUTONOMIE** **DE LA PENSÉE,** ET PERMETTRE L'**ÉMANCIPATION** **INDIVIDUELLE**

Le Département souhaite transmettre des valeurs qui rassemblent. Par ses actions, le Conseil départemental veut renforcer la capacité de penser des adolescents, de comprendre et de critiquer le monde qui les entoure, pour contribuer à leur réussite et à leur émancipation. Il veut également développer largement l'accès à l'art et à la culture. Enfin, il s'engage pour former les éco-collégiens, pour permettre aux jeunes de se saisir des enjeux environnementaux et de construire le monde de demain.

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ



Odyssée jeunes

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques. Les groupes d'élèves composés d'élèves de CM2 et de 6^e pour les projets autour de la transition Ecole/Collège.

OBJECTIFS

Soutenir la réalisation de projets pédagogiques pluriannuels comportant un voyage scolaire organisé par les collèges de Seine-Saint-Denis. Favoriser l'ouverture culturelle des élèves de Seine-Saint-Denis.

DESSCRIPTIF

Créé en 2009 dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, la DSDEN et la Fondation BNP Paribas, le programme Odyssée Jeunes s'efforce de répondre à deux enjeux principaux :

- favoriser la mobilité et l'ouverture culturelle des collégiens du département au travers d'un projet pédagogique comprenant un voyage scolaire.

- permettre au plus grand nombre d'élèves de pouvoir en bénéficier et en particulier les collégiens issus des familles les plus modestes.

À vocation pédagogique et culturelle, les voyages financés par Odyssée Jeunes s'inscrivent dans les thématiques suivantes : découverte des lieux de mémoire et de patrimoine, découverte et apprentissage d'une langue étrangère, éducation au développement durable, découverte des sciences, éducation à la citoyenneté.

Le projet doit être pluridisciplinaire et favoriser l'implication des élèves. Il doit comprendre au moins un voyage scolaire et plusieurs actions (sortie scolaire, exposition...) qui constitueront des jalons d'étapes du projet. Le voyage doit répondre à des objectifs pédagogiques bien définis et approfondir, sous un autre angle, les questions étudiées en classe. Il doit s'inscrire dans un projet pédagogique plus global qui doit courir sur toute l'année scolaire. Deux appels à projets sont organisés chaque année.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tous les collèges du département peuvent déposer un ou plusieurs projets de demande de subvention en se connectant sur le site **odysseejeunes.com**. Pour élaborer leur projet, les porteurs peuvent commander le guide pratique qui apporte toutes les précisions sur les critères de sélection. Le projet doit être validé en conseil d'administration du collège. Les dossiers sont ensuite examinés par le comité de sélection Odyssée Jeunes qui réunit le Conseil départemental et la DSDEN ainsi que la fondation BNP Paribas.

MODE DE FINANCEMENT

La subvention sera d'un montant maximum de 15 000 €. Elle vise à diminuer la participation financière des familles des élèves. L'établissement scolaire doit donc apporter une contribution pour la part accompagnateur.



Conseil de vie collégienne

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

PROGRAMME

Le Département soutient les démarches de partage entre les Conseils de Vie Collégienne de plusieurs collèges. L'objectif est de soutenir les projets des Conseils de Vie Collégienne en lien avec le territoire, c'est-à-dire en lien avec au moins un autre Conseil de Vie Collégienne d'un collège de la même ville ou du même REP/REP+.

Ce lien doit se concrétiser par une thématique commune aux projets portés par les Conseils de Vie Collégienne des différents collèges et la mise en place

d'échanges inter-collèges : rencontres réelles destinées à marquer les grands temps de l'avancée des projets, échanges internet via l'ENT/plate-forme, temps d'échanges de pratiques notamment en matière de méthodologie de projets et/ou sur la thématique choisie. Le Département souhaite ainsi favoriser les rencontres et les échanges entre les collégiens, afin de développer une citoyenneté concrète et le vivre-ensemble.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges intéressés peuvent se rapprocher du Service du Projet Éducatif Départemental pour bénéficier d'un accompagnement et d'un échange autour de bonnes

pratiques, d'exemples de réalisations concrètes, ou de propositions de sorties en lien avec la thématique de travail commune retenue.

MODE DE FINANCEMENT

Les projets communs entre plusieurs Conseils de Vie Collégienne peuvent être subventionnés dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques.



Parcours « la Seine-Saint-Denis, territoire de la citoyenneté européenne »

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

PROGRAMME

Dans le cadre de son centre d'information Europe Direct, le Conseil départemental soutient et accompagne des initiatives d'établissement ou d'enseignants sur la citoyenneté européenne :

- Mise à disposition de publications ou supports pédagogiques sur l'Union Européenne pour les enseignants ou leurs classes
- Séances d'éducation à la citoyenneté européenne avec

l'intervention dans les classes d'associations partenaires et / ou d'un Euro-député ; ces séances peuvent aussi venir compléter un projet Odyssée Jeunes portant sur la citoyenneté européenne

- Accompagnement dans le montage de projet de simulations de Parlement Européen dans un format adapté aux collégiens avec l'appui d'associations partenaires.

Les enseignants peuvent solliciter l'équipe du CIED par mail, téléphone ou lors des permanences organisées au sein du centre de ressource Via le Monde.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription souhaitée de septembre à novembre.

MODE DE FINANCEMENT

Les publications et supports pédagogiques mis à disposition dans le Cadre du CIED sont gratuits. Les interventions pédagogiques des associations actives dans le champ de la citoyenneté européenne s'effectuent dans le cadre des partenariats établis par le Conseil départemental.



Procès simulés

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

Le Département a noué un partenariat avec l'Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Enfants et des Jeunes (APCEJ), pour proposer aux collèges l'organisation de procès reconstitués. L'APCEJ regroupe principalement des professionnels du droit (magistrats, éducateurs, policiers, avocats, assesseurs, juristes) et de l'action sociale chargés de mettre en place des programmes d'accès au droit et à la citoyenneté.

Les procès simulés sont

- organisés sur 3 demi-journées :
- 2 séances de 2 heures de préparation de la reconstitution du procès
- une matinée au tribunal pour simuler le procès.

Les collèges peuvent également bénéficier du jeu « Place de la loi », qui permet à jeunes et adultes de parler de la loi et des institutions. Ce jeu consiste pour chaque équipe à effectuer un parcours dans la ville en répondant à des questions concernant le droit dans la famille, la citoyenneté, la vie quotidienne, l'école. L'objectif réside dans une prise de conscience des collégiens sur les grandes valeurs qui fondent la société.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tous les collèges peuvent s'inscrire, soit auprès du Service du Projet Educatif et de la Jeunesse, soit directement auprès de l'association. Le lien entre cette action et les Conseils de Vie Collégienne ou les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) est encouragé.

MODE DE FINANCEMENT

Le parcours est gratuit. Seuls les déplacements des élèves en car pourront être à la charge des collèges.

Parcours citoyenneté mondiale et développement durable

PUBLIC CONCERNÉ

Tout établissement de Seine-Saint-Denis qui souhaite monter un parcours de sensibilisation à la citoyenneté mondiale et au développement durable.

OBJECTIFS

- Déconstruire les stéréotypes et les représentations sur un pays ou un contexte culturel différent du sien.
- Donner des éléments de compréhension des grands déséquilibres planétaires et encourager la réflexion des élèves sur les moyens d'y remédier.
- Interroger les différents modèles de développement et les enjeux de citoyenneté qui découlent de la mondialisation.
- Accompagner les initiatives des établissements scolaires sur les temps forts de la solidarité internationale tels que

la campagne Alimen terre, le festival des solidarités, la quinzaine du commerce équitable, la semaine du développement durable...

DESSCRIPTIF

Les parcours thématiques sont co-élaborés avec les enseignants, à partir des programmes scolaires et des circulaires concernant l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale. Ils se composent de deux à cinq séances autour de thématiques choisies par les enseignants. Ces séances fondées sur la participation active, peuvent également prendre la forme de projections/débats ou de visites sur site.

Un autre type d'accompagnement existe : ce sont les préparations au départ lorsqu'une classe est impliquée dans un échange culturel ou un séjour à l'international dans le cadre du dispositif Odyssée Jeunes.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription souhaitée : de septembre à novembre.

MODE DE FINANCEMENT

Via le Monde prend à sa charge les prestations des intervenants (acteurs de la solidarité internationale) et les frais de diffusion de films.

Les autres frais sont à la charge des établissements.

Pratiquer les gestes qui sauvent : une posture citoyenne des collégiens

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e
et classes SEGPA, ULIS ou
autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

- Maîtriser les principaux réflexes pour protéger la victime et les témoins
- Expliquer comment alerter les secours d'urgence adaptés
- Former les élèves aux gestes de secours pour empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

DESSCRIPTIF

Le Département souhaite soutenir le développement des actions de formation aux premiers secours organisées en collège dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Des groupes de collégiens volontaires dans le cadre d'un engagement citoyen, suivent un atelier en période scolaire ou hors scolaire dans le cadre de la pause méridienne par exemple.

Une attestation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) est délivrée à l'issue de la formation à chaque élève qui atteste de l'aptitude à prévoir les risques et à réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les porteurs de projets doivent déposer leur demande dans l'appel à projets pédagogiques, accessible à l'adresse suivante : mesdemarches.seinesaintdenis.fr (rubrique Collèges). Parallèlement, la/le chef-fe d'établissement doit valider le dépôt des dossiers émanant de son collège sur cette même plateforme.

MODE DE FINANCEMENT

Le montant du financement est variable selon la dimension des projets.

STRUCTURE RESSOURCE : Citoyenneté mondiale

VIA LE MONDE

Centre ressource spécialisé sur les questions de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale. Le centre ressource soutient les initiatives et propose des ressources documentaires et une expertise sur le montage de projet.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout établissement de Seine-Saint-Denis impliqué dans un projet de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale.

RESSOURCES DISPONIBLES

Le Centre ressource Via le monde propose :

- plus de 12 000 références (ouvrages, expositions, films...) du centre de documentation sur des thématiques variées (mondialisation, droits humains, gestion des ressources naturelles, migrations etc.)
- des rendez-vous méthodologiques individualisés pour aider à la construction de projets.

- une publication semestrielle à destination des équipes éducatives du département, « les Carnet de l'ECM » www.vialemonde93.net

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATIONS

Via le Monde accompagne les équipes éducatives à monter des projets de citoyenneté mondiale avec un public jeune ou une action d'éducation à la citoyenneté mondiale. Ces formations gratuites et prises en charge par le Département de la Seine-Saint-Denis peuvent être proposées sur mesure, en fonction des projets éducatifs.

Le centre de documentation est libre d'accès. Mais nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès de la chargée de projets éducatifs pour un accompagnement spécifique.

**Les horaires d'ouverture :
mardi et jeudi de 14 h à 17 h 30
et mercredi et vendredi de 9 h 30 à 17 h 30**

Adresse Via le Monde :

Immeuble européen 3 – Papillon
(rez-de-chaussée gauche)
225 avenue Paul Vaillant Couturier
93000 bobigny

Subvention aux foyers socio-éducatifs

Le Département soutient les membres de la communauté éducative adhérents afin de les accompagner dans la formation des élèves à la vie associative et de contribuer au vivre ensemble et au bien-être des collégien-nes. Pour plus d'informations sur l'inscription et le mode de financement :

Service du projet Educatif
et de la Jeunesse

Maïlys GOURIER

01 43 93 82 80

mgourier@seinesaintdenis.fr

VIA LE MONDE

vialemonde@seinesaintdenis.fr - 01 41 60 89 17

Siloé Vincent - sivincen@seinesaintdenis.fr

ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

MadMagz

Le Département a engagé un partenariat avec « Madmagz », site internet collaboratif qui propose des outils de création de médias, journaux scolaires, newsletters, supports pédagogiques..., à destination des établissements scolaires. Tous les collèges du territoire sont abonnés et peuvent utiliser la ressource. Des formations sont régulièrement proposées aux enseignants.

Educ'ARTE

Le Département a manifesté son intérêt pour promouvoir Educ'ARTE auprès des collèges publics de son territoire. Il leur permet, s'ils le souhaitent, de souscrire un abonnement, dans le respect de la liberté pédagogique de la communauté éducative et de l'autonomie des établissements. L'accès au service « Educ'ARTE » se fait via l'Espace Numérique de Travail Webcollège.

Cartooning for Peace

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

Suite aux attentats de Charlie Hebdo, le Département a initié depuis 2015 un partenariat avec l'association « Cartooning for Peace », présidée par Plantu, afin de promouvoir auprès des collégiens et de la communauté éducative la liberté d'expression et d'opinion notamment celle de la presse.

DESSCRIPTIF

L'intervention de l'association se décline selon les modalités suivantes :

- mise à disposition d'une exposition au sein de l'établissement pour une durée de 2 à 3 semaines,
- organisation d'un atelier animé par un dessinateur de presse étranger (temps d'échanges et de pratiques sur le dessin, le métier de dessinateur, la liberté de la presse à l'étranger...),
- organisation de conférences (Libérons nos crayons !) animées

par Plantu, permettant de favoriser les échanges sur la liberté d'expression.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 2 expositions et un support pédagogique sont proposés :

- « Dessins pour la paix »,
- « Tous migrants ».

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Un appel à projets sera adressé à l'ensemble des établissements au premier trimestre.

MODE DE FINANCEMENT

L'ensemble du parcours est gratuit pour les établissements.

Ateliers d'éducation aux médias

Le Département peut vous mettre en relation avec des dispositifs d'éducation aux médias portant sur :

- les fake news
- la création d'une radio ou d'une webradio dans l'établissement
- la mise en place d'un vidéo-mathon
- la lutte contre la désinformation
- la création d'un média d'établissement ou inter-établissements.

Résidences de journalistes

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

Dans un contexte de présence toujours plus forte de l'information (chaînes d'information en continu, multiplication des médias...), renforcée par le développement des outils numériques, ce dispositif s'inscrit dans un objectif d'éducation aux médias et à l'information. Il favorise l'accueil de journalistes dans les collèges et la démarche de création de sens dont ils sont porteurs : importance du travail d'écriture (radiophonique, télévisuel, écrit ...), construction d'un point de vue, place de la réflexivité et de la subjectivité...

DESSCRIPTIF

Un journaliste (ou une équipe de journaliste) est invité en résidence dans un collège, le projet concerne un groupe classe et se déroule pendant le temps scolaire.

Le(s) journaliste(s) sont présents au sein de l'établissement pour une durée totale de 20 jours répartis sur une année scolaire, le travail s'organise en 3 temps : temps d'ateliers, échanges débat, temps d'ouverture (visite d'une rédaction, assister à une émission radiophonique ou télévisuelle ...), temps de clôture qui permet la restitution des projets.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

En 2018/2019, ces projets sont proposés par le Conseil départemental directement aux collèges.

Les collèges intéressés peuvent se manifester auprès de la Mission « la Culture et l'Art au Collège ».

MODE DE FINANCEMENT

Les parcours sont gratuits pour les collèges. Les structures partenaires bénéficient d'une subvention d'un montant de 10 000 € pour financer l'ensemble des frais inhérents à l'action.

In Situ, artistes en résidence dans les collèges

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

Laboratoire dans le champ de l'éducation artistique et culturelle

- Soutien à la création
- Créer un lien fort entre les établissements scolaires et la création et la recherche
- Permettre aux artistes de partager leur travail avec les élèves
- Comprendre les processus de création d'une œuvre et développer un regard critique.

DESRIPTIF

L'idée du dispositif est de proposer chaque année à 10 artistes ou collectif, dans tous les champs de la création contemporaine (théâtre, danse, littérature, arts plastiques, design, arts visuels...) d'être en résidence de création le temps d'une année scolaire dans un collège du département. Une salle est mise à disposition des artistes au collège toute l'année. Le temps de présence est réparti entre des temps de travail propre aux artistes (répétition...) et des temps de mise en partage de ce travail avec une classe référente, sous la forme d'ateliers avec les professeurs et leurs élèves.

Une structure culturelle est associée à la résidence. Cette dernière a en charge l'accompagnement du projet artistique (programmation, production, diffusion...) et l'accompagnement d'un parcours culturel pour les élèves (sorties, billetterie, transports..).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges intéressés doivent se manifester au plus tard à la fin du 2^e trimestre qui précède l'année scolaire durant laquelle aura lieu la résidence (soit mai 2018 pour une résidence 2018/2019 ou mai 2019 pour une résidence 2019/2020).

MODE DE FINANCEMENT

Les artistes reçoivent des bourses de création dont le montant est compris entre 10 000 € à 23 000 €. Les structures culturelles associées reçoivent des subventions d'un montant maximum de 3 000 € pour l'accompagnement de ces résidences.

Le plan départemental « la culture et l'art au collège »

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

- Participer à l'éducation artistique, culturelle et scientifique au sein des collèges
- Contribuer à la réussite scolaire et l'ouverture culturelle des élèves
- Permettre aux élèves de comprendre les processus de création d'une œuvre et développer un regard critique.

DESSCRIPTIF

Il s'agit d'un dispositif qui permet à tous les collèges publics de bénéficier jusqu'à trois parcours artistiques et culturels chaque année. Il prend la forme d'un appel à projets auprès des structures culturelles, artistiques et scientifiques de la Seine-Saint-Denis et au-delà. Chaque parcours est constitué d'environ 20 heures d'ateliers avec un artiste ou un chercheur, 10 heures de sorties et 10 heures d'échanges/débats et de préparation d'un temps de restitution.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les structures, une fois les parcours co-construits avec les collèges déposent les propositions visées par la le chef-fe d'établissement, entre mars et mai, pour l'année scolaire suivante. Les résultats de cet appel à projets sont communiqués début juillet.

Le nombre de parcours par collège est plafonné à 3 par an.

MODE DE FINANCEMENT

Les parcours « CAC » sont pris en charge par le Département à concurrence de 3 800 € versés sous forme de subvention aux structures.

Collège au cinéma

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les élèves à la culture et au langage cinématographique
- Participer au développement d'une pratique culturelle et la construction d'un parcours de spectateur
- Former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle, dans leur format d'origine, notamment en version originale.

DESSCRIPTIF

Dispositif national d'éducation à l'image, mis en œuvre depuis 1999 sur le Département à l'initiative du Conseil départemental, et coordonné par Cinémas 93. Action de sensibilisation à la culture et au langage cinématographique, à travers la projection de quatre films en salle, d'une rencontre ou d'une intervention en classe, accompagnées de documents pédagogiques et de formations pour les enseignants.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

En fonction des effectifs du collège concerné : une classe inscrite par tranche de 200 élèves scolarisés dans

l'établissement ; possibilité d'une classe supplémentaire pour les établissements en REP +, possibilités de classes supplémentaires sous réserve des places disponibles dans la salle de cinéma d'accueil.

MODE DE FINANCEMENT

Subvention à l'association Cinémas 93 pour la coordination du dispositif et le paiement des transports des élèves.

+ d'infos : rendez-vous sur <http://www.cinemas93.org/page/college-au-cinema-inscription>

Quand ?		Qui ?	Comment ?
JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2018	ÉTAPE 1	L'enseignant coordinateur	Il inscrit en ligne son collège au dispositif sur le site www.cinemas93.org
	ÉTAPE 2	L'enseignant coordinateur et la le chef-fe d'établissement (signature)	L'enseignant retourne la convention de partenariat signée par le chef d'établissement à Cinémas 93
JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2018	ÉTAPE 3	La le chef-fe d'établissement	Il peut inscrire à la formation un enseignant par classe inscrite sur GAIA

Parcours d'éducation aux regards

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

Le dispositif a pour vocation d'interpeller la diversité des cultures numériques contemporaines.

Pour cela, il se donne comme objectifs de :

- Questionner les images fixes et en mouvement sous toutes leurs formes y compris virtuelles et médiatiques mais toujours sous l'angle de la création
- Prendre en compte les outils innovants en matière de production et de diffusion des images
- Solliciter des processus de création pluridisciplinaires provoquant la rencontre entre des champs artistiques variés.

DESSCRIPTIF

Chaque parcours concerne nécessairement un groupe classe et se déroule pendant le temps scolaire. Un collège ne peut pas accueillir plus d'un parcours par an. Un parcours s'organise en 3 temps principaux, pour une durée totale d'une cinquantaine d'heures :

- Des temps d'ateliers mêlant pratique et temps réflexifs (débat, analyse critique,...) (environ 40 heures)
- Un temps consacré à des sorties culturelles : spectacles, rencontres, visites... (environ 10 heures)
- Un temps de clôture

La réflexion et le travail mené avec les élèves sur la question des supports, de la diffusion et de la production d'une image/ des images doivent donner lieu à la réalisation d'un objet final. Cet objet peut prendre des formes variées : vidéo, photographie, webdoc, livre illustré, application multimédia, réalisation plastique...

CONDITIONS D'INSCRIPTION

En 2018/2019, ces projets sont proposés par les structures culturelles et le Conseil départemental directement aux collèges. Les collèges intéressés peuvent se manifester auprès de la Mission « la Culture et l'Art au Collège ».

MODE DE FINANCEMENT

Les parcours sont gratuits pour les collèges. Les structures partenaires bénéficient d'une subvention d'un montant de 5 700€ pour financer l'ensemble des frais inhérents à l'action.

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE ET ÉDUCATION A LA VILLE :



Valorisation du patrimoine archéologique

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

Archéosite du parc départemental de la Haute-Île (Neuilly-sur-Marne)

DESSCRIPTIF

L'Archéosite offre à tous un lieu d'échange et d'apprentissage consacré à l'archéologie. À travers un parcours pédagogique ponctué de haltes dédiées à la découverte du climat, de la faune, de la flore et du mode de vie des hommes et des femmes de la Préhistoire, ce site propose différents ateliers participatifs aux collégien·nes, en lien avec leurs programmes scolaires.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'Archéosite est ouvert aux scolaires du 1^{er} avril au 30 juin et du 15 septembre au 31 octobre : le mardi, jeudi et vendredi matin et après-midi. Les réservations s'effectuent jusqu'à la mi-septembre.

MODE DE FINANCEMENT

Les activités de l'Archéosite sont gratuites pour les élèves. L'accueil des classes est financé par le Département (hors transports).

Visites guidées du chantier de fouilles archéologiques du stade départemental de la Motte (Bobigny)

DESSCRIPTIF

Le Département rend accessible ce chantier de fouilles aux scolaires en organisant des séances de médiations dédiées aux classes de collèges. C'est l'occasion pour des élèves de rencontrer des archéologues sur leur lieu de travail et d'échanger avec eux sur leurs métiers, les méthodes de l'archéologie etc.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Réservation par mail des créneaux disponibles d'une heure pour les visites guidées du chantier de fouille du stade de la Motte (Bobigny) : tous les mardis et les jeudis après-midi en période scolaire, à 14 ou 15 heures.

MODE DE FINANCEMENT

Les visites des classes sur les chantiers de fouilles archéologiques sont gratuites. L'accueil des classes est financé par le Département (hors transports).

DIRECTION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DES LOISIRS

Service du patrimoine culturel
01 43 93 75 32 - hauteile@seinesaintdenis.fr

Des parcours d'éducation à la ville

Le parcours d'éducation à la ville (PEV)

DESSCRIPTIF

Ces parcours sont menés par un spécialiste de la description ou de la fabrication de la ville, en association avec plusieurs institutions partenaires. Ils se déroulent en quatre temps sur une durée pouvant aller jusqu'à 40 heures sur deux semestres.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ces parcours s'adressent à l'ensemble des collèges de la Seine-Saint-Denis, sur invitation du Département, à raison de 3 classes issues de 3 collèges par an.

MODE DE FINANCEMENT

Les parcours sont intégralement financés par le Département.

DIRECTION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DES LOISIRS

Service du Patrimoine culturel
Etienne BONNET-CANDÉ -
01 43 93 82 83 -
ebonnetcande@seinesaintdenis.fr

Le parcours Osez l'Ourcq

DESSCRIPTIF

Un dispositif qui permet aux élèves, à l'aide d'un carnet de photos, de parcourir un territoire urbain proche de leur établissement, en observant des formes urbaines, des détails ainsi que des caractéristiques architecturales et paysagères. Tout au long du parcours, les élèves sont accompagnés par un animateur en architecture ou en urbanisme.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cette action est ouverte à l'ensemble des collèges de Seine-Saint-Denis principalement à ceux situés dans les communes traversées par l'Ourcq et l'ex RN3. Une demande préalable d'inscription est en ligne sur le site www.caue93.fr et une validation signée de cette demande par la/le Chef-fe d'établissement est à retourner au CAUE 93.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement de cette action est pris en charge par le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Seine-Saint-Denis. La participation des établissements est gratuite.

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS (CAUE 93)

Justine Bourgeois - 01 48 32 25 93
justine.bourgeois@caue93.fr

Le parcours de découverte urbaine (PDU)

DESSCRIPTIF

Ces parcours se déroulent en trois étapes de deux heures chacune et sont menés par des architectes ou des urbanistes du CAUE 93 - Conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement de Seine Saint-Denis autour d'une balade dans l'environnement proche du collège, une séance aux Archives municipales ou départementales et un temps de restitution.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les PDU s'adressent à l'ensemble des collèges de la Seine-Saint-Denis, à raison de 10 collèges et de 20 classes.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement de cette action est pris en charge par le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Seine-Saint-Denis. La participation des établissements est gratuite.

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS (CAUE 93)

Valentine Vuillermoz - 01 48 32 25 93
valentine.vuillermoz@caue93.fr

Des parcours d'histoire

Des ateliers d'histoire

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA.

DESSCRIPTIF

À travers des ateliers permettant le travail sur les documents d'archives, les élèves découvriront les principales étapes de construction du département : l'industrialisation fin du 19^e siècle, la croissance urbaine, l'évolution de la population jusqu'aux mutations actuelles du département. Accompagnés par un médiateur du patrimoine, les collégiens approfondiront un thème sous forme ludique et participative parmi trois thématiques majeures : la découverte des Archives départementales, les conflits mondiaux et la construction du département. 14 ateliers sont proposés actuellement.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les ateliers sont organisés tout au long de l'année scolaire, de septembre à juin. Un médiateur du patrimoine est à la disposition de l'équipe enseignante pour adapter les ateliers en fonction des attentes et du niveau de la classe.

Les inscriptions se font auprès d'ad93@seinesaintdenis.fr.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement est pris en charge par le Département.

Parcours archives, histoire, citoyenneté

PUBLIC CONCERNÉ

Les élèves de 3^e.

DESSCRIPTIF

Les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec les Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine et les Archives diplomatiques à La Courneuve proposent aux élèves de découvrir les documents d'archives conservés dans chaque centre d'archives à travers deux thématiques : « la guerre et la paix au 20^e siècle » et « les femmes face à l'histoire ». Les trois ateliers se déroulent sur deux journées.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font auprès d'ad93@seinesaintdenis.fr. Des déplacements en car sont organisés pour ces ateliers.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement est pris en charge par le Département.

Concours national de la résistance et de la déportation

PUBLIC CONCERNÉ

Les élèves de 3^e.

DESSCRIPTIF

« Ce concours a pour objectif de perpétuer la mémoire de la Résistance et de la Déportation chez les jeunes pour leur permettre d'en tirer les leçons civiques dans la vie d'aujourd'hui. » BOEN, n° 22, 30 mai 2013. Le Département de la Seine-Saint-Denis soutient le concours départemental en partenariat avec les associations de mémoire et d'anciens combattants du territoire.

Les Archives départementales, partie prenante de l'organisation du concours, mettent leurs ressources à disposition avec un atelier sur la Deuxième Guerre mondiale.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les ateliers sont organisés tout au long de l'année scolaire, de septembre à juin. Les inscriptions se font auprès d'ad93@seinesaintdenis.fr.

MODE DE FINANCEMENT

Parcours gratuits.



L'atelier Écrire, témoigner, faire l'histoire

PUBLIC CONCERNÉ

Les élèves de 4^e et 3^e.

DESSCRIPTIF

L'atelier permet de comprendre un événement historique à partir de sources différentes : documentaire audiovisuel, presse nationale et locale. Les élèves décryptent les sources et restituent leurs connaissances par l'écriture d'une lettre à une personne ne connaissant pas l'événement.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'atelier est organisé tout au long de l'année scolaire, de septembre à juin. Un médiateur du patrimoine est à la disposition de l'équipe enseignante pour adapter l'atelier en fonction des attentes de l'enseignant. Les inscriptions se font auprès d'ad93@seinesaintdenis.fr.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement est pris en charge par le Département.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h
54, avenue du Président Salvador Allende, 93000 Bobigny
01 43 93 97 00
ad93@seinesaintdenis.fr
archives.seine-saint-denis.fr



Partenariat avec le Musée National de l'Histoire de l'Immigration (MNHI)

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

Le Département et le MNHI sont engagés en direction des collèges de Seine-Saint-Denis, pour diffuser les expositions, les savoirs et le savoir-faire du musée sur le territoire.

DESSCRIPTIF

Plusieurs actions peuvent être construites, en fonction de la demande des établissements.

- > en direction des élèves :
 - diffusion des expositions (par exemple au sein des espaces partagés) : exposition itinérante, exposition augmentée, hors-les-murs...
 - mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle à partir des ressources du musée
 - visite des expositions au sein du musée, actions de médiation en direction des élèves...

Ces actions concernent la collection permanente, mais aussi les expositions temporaires comme « Persona grata », qui aura lieu du 16/10/2018 au 20/01/2019.

Le musée et le Département peuvent également organiser des journées de sensibilisation en direction des enseignants.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges intéressés peuvent se rapprocher du Service du Patrimoine Culturel.

MODE DE FINANCEMENT

Gratuit (hors transports scolaires).

DIRECTION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DES LOISIRS
Service du Patrimoine culturel
01 43 93 75 32
patrimoineculturel@seinesaintdenis.fr

➤ Ressources en ligne et accompagnement de projets

DESSCRIPTIF

Le Département accompagne la communauté éducative dans son appréhension du territoire via la mise à disposition d'au moins deux types de ressources :

- **Ressources en ligne** : mis en ligne par le Service du patrimoine culturel, l'**Atlas de l'architecture et du patrimoine de la Seine-Saint-Denis** (www.atlas-patrimoine93.fr) met à la disposition du plus grand nombre des ressources sur le patrimoine de la Seine-Saint-Denis : notices de sites et d'édifices, cartes et plans anciens, cartes de synthèse, bibliographie, images...
- **Accompagnement des projets portés par les enseignants sur l'histoire du paysage, de l'urbanisme et de l'architecture** : des bourgs anciens aux grands ensembles en passant par la révolution industrielle, le Service du patrimoine culturel met son expertise au service des enseignants dans le cadre de leurs projets pédagogiques (balades urbaines, mise à disposition de ressources documentaires...).

Un **professeur-relais** est présent au sein du service pour assurer un travail d'information auprès des enseignants et les aider à mettre en œuvre des activités pédagogiques.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour l'accompagnement des projets et les visites, se renseigner auprès du Service du patrimoine culturel.

MODE DE FINANCEMENT

Gratuit

DIRECTION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DES LOISIRS

Service du Patrimoine culturel
01 43 93 75 32 -
patrimoineculturel@seinesaintdenis.fr

➤ Les archives départementales et l'histoire du territoire

MISSIONS

Les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis accueillent les documents produits et reçus par toutes les administrations publiques à l'échelon départemental, à l'exception des villes qui conservent leurs propres archives. Elles recueillent également des fonds d'archives privées d'entreprises, d'associations, d'organisations syndicales ou politiques et de particuliers.

LE CLASSEMENT ET LA DESCRIPTION

Le tri, classement, cotation et description des documents d'archives débouchent sur la réalisation d'instruments de recherche (répertoires, inventaires, catalogues) diffusés sous forme de publications, bases de données et éditions numériques notamment en salle de lecture et sur le site Internet des Archives départementales.

LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS

Les documents sont communiqués en salle de lecture sur simple inscription.

LA VALORISATION PATRIMONIALE

Pour faire découvrir les sources de l'histoire, les Archives départementales proposent des ateliers pour les scolaires, des formations pour les enseignants ainsi que des expositions et des conférences.

LES EXPOSITIONS

Pour valoriser les fonds d'archives, les Archives départementales conçoivent ou accueillent des expositions temporaires relatives au patrimoine et à l'histoire de la Seine-Saint-Denis.

PROJECTIONS ET CONFÉRENCES

Les Archives départementales organisent régulièrement des conférences, tables rondes et journées d'étude, en faisant appel aux compétences de chercheurs et de partenaires scientifiques (historiens, sociologues, politologues), pour faire connaître les fonds d'archives.

Pour valoriser le fonds audiovisuel très important (plus de 65 000 unités), les Archives départementales ont un partenariat avec l'association Périphérie. Il s'agit de réunir des scientifiques, des spécialistes d'archives et de cinéma et des témoins, autour de la projection de documentaires ou de rushes. *Ces regards croisés permettent d'enrichir la vision de l'histoire du territoire.*

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h
54, avenue du Président Salvador Allende, 93000 Bobigny
01 43 93 97 00
ad93@seinesaintdenis.fr
archives.seine-saint-denis.fr

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Démarche éco-collèges

PUBLIC CONCERNÉ

Equipes éducatives de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS.

OBJECTIFS

- Impulser et accompagner une démarche globale de développement durable au sein des établissements selon une méthodologie de projet.
- Valoriser les Eco-collèges.

DESCRIPTIF

Le programme Eco-Ecole vise à impliquer l'ensemble de la communauté éducative et locale des écoles, collèges et lycées participants, dans la transformation des bâtiments scolaires en direction du développement durable. Le programme est fondé sur une méthodologie en 7 étapes qui apporte une aide pour mettre en œuvre et réussir son projet. Chaque projet repose sur la concertation et

l'implication de tous notamment dans le diagnostic, le plan d'action, les réalisations. Des passerelles sont créées avec les programmes scolaires afin de relier les savoirs aux actions. Cette méthode est appliquée très concrètement sur le(s) thème(s) choisi(s) par l'établissement parmi ceux proposés (eau, énergie, déchets, alimentation, biodiversité, solidarité).

Eco-Ecole est le premier programme d'éducation au développement durable en nombre et en succès, en France et dans le monde. Il bénéficie du Haut patronage du Ministère de l'Éducation nationale, du patronage du Ministère de la Transition écologique et de la solidarité et du soutien de l'ADEME. De nombreux outils sont mis à la disposition des porteurs de projet : manuel d'accompagne-

ment, fiches pratiques, brochures de diffusion des bonnes pratiques, séminaire national de rencontre et d'échanges... Les établissements qui le souhaitent peuvent faire déboucher leur démarche sur l'obtention du label Eco-Collège et sur celui de l'Éducation nationale, le label E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription annuelle d'avril à fin septembre auprès d'Eco-école.

MODE DE FINANCEMENT

L'accompagnement est pris en charge par le Département.

Des ruches dans mon collège

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA.

OBJECTIFS

- Faire prendre conscience des enjeux pesant sur la biodiversité aux collégiens et aux équipes des collèges
- Utiliser des outils innovants pour répondre aux programmes pédagogiques de l'Éducation Nationale.

Techniques :

- Favoriser la biodiversité en milieu urbain et au sein du collège
- Mener des études sur la vie de l'abeille en ville, en lien avec différentes institutions et chercheurs.

DESRIPTIF

La disparition des abeilles est un fait connu de tous aujourd'hui. Elle est intimement liée à la perte de biodiversité. Mais des études montrent que les abeilles se sentent mieux en ville (moins de pollutions agricoles, climat plus doux, grandes variétés de fleurs...). C'est pourquoi il est intéressant d'implanter des ruches sur les collèges en Seine-Saint-Denis, en milieu

urbain dense. L'installation de ruches est un levier utile pour sensibiliser les jeunes à un mode d'organisation sociale animale.

D'autre part, l'utilisation pédagogique de la ruche est un élément innovant pour intéresser les collégiens à cette biodiversité et ainsi répondre aux programmes de l'Éducation nationale.

Déroulement du parcours :

- En amont, construction du projet pédagogique avec les collégiens, conditions nécessaires à la vie des abeilles (espèces mellifères proches du collège, point d'eau, espace pour le décollage...), conditions de sécurité (toitures-terrasses accessibles mais sécurisées, espaces vert clos,...), rencontre avec l'apiculteur envisageable
- Installation de la ruche la première année : évènement ludique et festif avec inauguration et séance pédagogique autour des ruches
- Suivi de la ruche : implication de la ruche dans les processus éducatifs (liens avec les programmes) et surveillance de la ruche par l'apiculteur.

- Récolte du miel tous les ans : journée portes ouvertes du collège, évènement ludique et festif avec présentation d'une exposition liée au projet ou tout autre outil créé dans le cadre du parcours, et restitution des temps forts autour des ruches.
- Des temps d'animations spécifiques sont prévus.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Construire un projet pédagogique pertinent autour de l'installation des ruches au sein de l'établissement ; puis contacter le Service du Projet Educatif et de la Jeunesse afin d'examiner les critères logistiques nécessaires à l'installation.

MODE DE FINANCEMENT

Le parcours est pris en charge par le Département pendant 2 ans.

Éducation à l'environnement dans les parcs départementaux

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

OBJECTIFS

- Découvrir les parcs départementaux
- Illustrer les enjeux relatifs à la biodiversité urbaine
- Expérimenter les sciences de la vie et de la terre in situ.

DESSCRIPTIF

Les techniciens-animateurs, agents départementaux :

- animent, tout au long de l'année, des ateliers sur des thématiques en lien avec les ressources naturelles des parcs (faune-flore-champignons, milieux et habitats, agriculture et jardinage, histoire et paysage...);
- accompagnent sur les volets techniques, logistiques et édu-

catifs des porteurs de projets désireux de monter des initiatives personnalisées notamment interdisciplinaires ;

- mettent à disposition du matériel d'observation (jumelles, guides faune-flore ...) et des locaux pour les professeurs souhaitant investir les parcs en autonomie avec leurs classes.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour toute demande, prenez directement contact avec l'équipe d'animation du parc de destination de votre projet.

MODE DE FINANCEMENT

Les actions sont financées par le Département. Le transport des élèves vers les parcs départementaux est à la charge des établissements.



DIRECTION DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Services des parcs départementaux du Sausset, Georges-Valbon et des Parcs Urbains

Parc départemental du Sausset - Céline Richard - 01 71 29 20 62 - crichard@seinesaintdenis.fr

Parc départemental Georges-Valbon - Hélène Lescure - 01 43 11 13 09 - hlescure@seinesaintdenis.fr

Parcs départementaux de l'Île-Saint-Denis / La Fosse-Maussoin / Jean-Moulin-Les Guilands / La Bergère /

forestier de la Poudrière - Arnaud Pillon - 01 43 93 42 53 - apillon@seinesaintdenis.fr

8 parcours d'éducation à l'environnement

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

Parcours au fil de l'eau

DESSCRIPTIF

Ce parcours décline les enjeux de l'eau sur le territoire départemental, et implique les collégiens dans la réflexion et l'action sur cette thématique.

Ce parcours est composé de 5 modules associant visites de terrain (centre de formation des égoutiers, bassins de rétention, parcs départementaux...) et interventions en salle dans ou en dehors du collège. Chaque module du parcours est indépendant des autres. Les classes pourront ainsi suivre au choix de un à cinq modules sur l'année dans l'ordre souhaité, sous réserve des disponibilités des animateurs (Les cycles de l'eau, les inondations, les pollutions, Histoire et paysages de l'eau, Vie aquatique et l'eau à l'international).

Module 1 : Le cycle naturel et le cycle urbain de l'eau : transport des eaux, bonnes pratiques de rejets...

Module 2 : Prévention des inondations : Visite du centre départemental d'entraînement en réseau d'assainissement (CDER)

Module 3 : Prévention et lutte contre les pollutions

Module 3 bis : Visite d'une station d'épuration

Module 4 : Histoire et paysages de l'eau (parc départemental) présence de l'eau sur le territoire, urbanisation

Module 5 : Vie aquatique (parc départemental) exploration d'un milieu humide, impact de l'activité humaine sur la biodiversité

Module 6 : L'eau à l'international : inégalité de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde, réflexions sur nos consommations.

OBSERVATOIRE DE L'HYDROLOGIE URBAINE

Direction de l'eau et de l'assainissement

Véronique Duchemin - 01 43 93 65 12
vduchemin@seinesaintdenis.fr

Nathalie Souksavat - 01 43 93 65 09
nsouksavat@seinesaintdenis.fr

Marjorie Lamarre - mlamarre@seinesaintdenis.fr

Changements climatiques, biodiversité, eau, climat, air, énergie : tout est lié !

DESSCRIPTIF

En partenariat avec l'association Planète sciences, ce parcours est dédié à la question des changements climatiques et de ses impacts sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Ce programme est construit sur une approche pédagogique expérimentale et scientifique rigoureuse.

DIRECTION DE LA NATURE, DU PAYSAGE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Service des politiques environnementales et de la biodiversité

Christel De Jésus - 01 43 93 45 57
cdejesus@seinesaintdenis.fr

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Service du projet éducatif et de la jeunesse

Mailys GOURIER - 01 43 93 82 80
mgourier@seinesaintdenis.fr

OBSERVATOIRE DE L'HYDROLOGIE URBAINE

Véronique Duchemin - 01 43 93 65 12
vduchemin@seinesaintdenis.fr

Label BiodiverCités

DESSCRIPTIF

Avec la **Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Ile-de-France**, ce dispositif accompagne les collégiens de Seine-Saint-Denis dans le développement de projets de connaissance, de sauvegarde et d'amélioration de la biodiversité au sein même de leurs établissements.

Nature en films

DESSCRIPTIF

En partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Ile-de-France, ce parcours a pour objectif de donner aux élèves les moyens de retranscrire la richesse naturelle de leur territoire mais aussi sa fragilité par le biais de la création vidéo, accompagnés par des professionnels de l'image et des spécialistes de la nature en ville.

Miss pomme

DESSCRIPTIF

En partenariat avec la **Société Régionale d'Horticulture de Montreuil (SRHM)**, ce dispositif propose d'organiser une campagne de vote pour élire la meilleure pomme de l'année et comprendre l'intérêt de diversifier nos modes culturels et notre alimentation. Ce projet a pour finalité de faire prendre conscience aux élèves par une

approche sensorielle, « l'art de la dégustation », de la diversité cultivée sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Une mallette pédagogique et une formation des enseignants à son usage sont également proposées pour compléter ce parcours et le réaliser en totale autonomie.

Observ'acteur au collège

DESSCRIPTIF

Accompagné par le collectif Vigie-Nature Ecole, le parcours éducatif invite les élèves à découvrir, observer, inventer les plantes, les insectes pollinisateurs, les escargots... présents dans leur collège en mettant en œuvre les protocoles de sciences participatives proposés par le **Muséum national d'Histoire naturelle**.

Reporter pour la biodiversité

DESSCRIPTIF

Animé par l'**association e-graine**, ce parcours permet aux élèves de construire et mener à bien une démarche d'investigation journalistique. À l'issue d'une phase d'enquête bibliographique et de terrain, les collégiens s'impliquent dans la création d'un média (audio, vidéo, Internet...) pour diffuser des messages en faveur d'un environnement durable et

donner à voir les liens entre la biodiversité locale et les enjeux environnementaux globaux.

Voyage de la biodiversité

DESSCRIPTIF

Proposé par la **Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Ile-de-France**, ce parcours éducatif illustre les liens entre biodiversité, paysage et aménagement du territoire au travers du concept de trame verte et bleue. Il propose aux élèves de se mettre dans la peau d'un aménageur pour mesurer les impacts de l'activité humaine sur notre environnement. Il a pour originalité d'associer dans une même démarche la notion complexe de corridor écologique, l'étude technique et scientifique de la biodiversité (et des milieux) et l'aménagement du territoire.

CONDITIONS D'INSCRIPTION POUR TOUS CES PARCOURS

Inscription en ligne de début mai à fin juin (seconde session possible en septembre en fonction des places disponibles) sur : **ressources.seine-saintdenis.fr/ressource/ped-parcourseducatifs-developpementdurable-pour-les-collégiens**.

MODE DE FINANCEMENT

Les parcours sont gratuits. Seuls les déplacements des élèves en car pourront être à la charge des collèges.



La Seine-Saint-Denis, territoire de culture scientifique pour les collégiens

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques.

DESSCRIPTIF

Le Département entend développer la culture scientifique pour les collégiens de son territoire, afin de développer leur esprit scientifique, leur goût de la découverte et de l'expérimentation.

Les parcours développés permettent d'acquérir des connaissances scientifiques de manière ludique, par des conférences ou des ateliers, qui offrent la possibilité aux collégiens d'éprouver la théorie scientifique en la soumettant à des tests et à l'enquête scientifique.

Type de projets possibles :

- expérimentation sur la qualité de l'air à partir de la construction d'une montgolfière par les

collégiens

- ateliers de construction de polyèdres géants
- ateliers sur le dessin naturaliste
- travail autour des « escape games » et des masques de réalité virtuelle
- participation à des ateliers ludiques (format grand jeu télévisé) avec un journaliste scientifique, youtubeur et Docteur en Neurosciences
- ateliers de médiations scientifiques à partir des réseaux sociaux Snapchat et Instagram...

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les porteurs de projets doivent remplir un formulaire accessible à l'adresse suivante :

mesdemarches.seinesaintdenis.fr

à la rubrique Collèges.

Parallèlement, la le cheffe d'établissement doit valider le dépôt des dossiers émanant de son collège sur cette même

plateforme.

MODE DE FINANCEMENT

Les projets sont pris en charge par le Département. Seuls les déplacements des élèves en car pourront être à la charge des collèges.

STRUCTURE RESSOURCE :

L'observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU)

PUBLIC CONCERNÉ

Collégiens tous niveaux / particuliers / professionnels.

MISSIONS PRINCIPALES

- Recueillir les données existantes relatives à la biodiversité en Seine-Saint-Denis, les valider d'un point de vue scientifique et mettre régulièrement à jour la base de données de l'Observatoire sur le patrimoine naturel départemental ;
- Participer au développement des connaissances sur la dynamique de la biodiversité urbaine ;
- Dresser des états de référence, suivre l'évolution spatio-temporelle de la biodiversité en Seine-Saint-Denis et faire des projections dans le temps ;
- Définir des enjeux de préservation et de développement de la biodiversité à l'échelle du territoire et des objectifs généraux de gestion ;
- Créer et animer un réseau de partage de l'information entre tous les acteurs de la Seine-Saint-Denis ;
- S'inscrire dans les programmes et réseaux régionaux et nationaux de sauvegarde de la biodiversité urbaine ;
- Diffuser et valoriser les travaux de l'Observatoire, notamment auprès du grand public ;

- Permettre l'appropriation des enjeux de la nature en ville en initiant des démarches de médiation et de sciences citoyennes.

DESSCRIPTIF DE LA STRUCTURE

Né en 2005, L'ODBU de la Seine-Saint-Denis a pour objectif de donner à tous – et en priorité aux habitants du département – l'accès à la connaissance en matière de nature urbaine et de promouvoir les enjeux de sa préservation. C'est à la fois un centre de ressources sur la biodiversité de la Seine-Saint-Denis grâce à sa base de données sur le patrimoine naturel, mais aussi un espace de mutualisation d'expériences et de débats entre acteurs (décideurs politiques, aménageurs, gestionnaires, acteurs économiques, scientifiques, associations et citoyens). L'ODBU s'appuie sur trois piliers : un comité scientifique, un comité de suivi et une structure coordinatrice. Une charte signée par l'ensemble des partenaires définit son fonctionnement et notamment les règles en matière d'accès et de diffusion des données.

RESSOURCES DISPONIBLES

- Ouvrages et revues scientifiques, atlas sur la biodiversité.
- Fiches techniques (toitures et murs végétalisés, espèces locales et exotiques envahissantes, prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement, plan de gestion, etc.), retours d'expérience (trame verte et bleue, reconstitution de sols fertiles, etc.).
- Documentation sur les protocoles de sciences participatives (l'ODBU est le relais local du programme du Muséum national d'Histoire naturelle Vigie-Nature).
- État de la connaissance de la biodiversité par commune, recensement des espèces par commune (extrait de la base de données de l'ODBU).

INFORMATIONS UTILES

Pour en savoir davantage sur l'ODBU, rendez-vous sur : parcsinfo.seine-saint-denis.fr (rubrique « L'Observatoire »). Pour promouvoir les sciences participatives sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, l'ODBU a lancé l'initiative « Observ'acteur » qui permet à tous les habitants du département de devenir acteurs de la connaissance sur la biodiversité de proximité.

DIRECTION DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Pôle médiation scientifique - Odile Le Faou - 01 43 93 69 61 - olefaou@seinesaintdenis.fr

Pôle connaissances - Laure Huguenard - 01 43 93 41 98 - lhuguenard@seinesaintdenis.fr

Pôle conseils en aménagement et gestion - Clémence Brunet - 01 43 93 95 70 - cbrunet@seinesaintdenis.fr

STRUCTURE RESSOURCE :

L'observatoire départemental de l'hydrologie urbaine

PUBLIC CONCERNÉ

Collégiens tous niveaux /
particuliers / professionnels.

MISSIONS PRINCIPALES

- Assurer la sensibilisation des usagers du réseau d'assainissement aux enjeux de la gestion de l'eau
- Mener des programmes de sensibilisation dans les collèges départementaux
- Mettre en oeuvre la politique de communication de la DEA vers les usagers
- Prendre en compte le point de vue citoyen dans les opérations d'assainissement
- Créer et animer un réseau composé de citoyens de partage de l'information relative à l'assainissement
- Permettre l'appropriation des enjeux de la gestion de l'eau en ville en initiant des démarches de médiation
- Porter à la connaissance des citoyens la politique départementale en matière d'assainissement

DESRIPTIF DE LA STRUCTURE

La Seine-Saint-Denis est l'un des 3 départements en France assurant en gestion directe un service public de l'eau et de l'assainissement. Le Département a complété son action en se dotant d'un outil favorisant l'engagement citoyen : l'Observatoire de l'hydrologie urbaine (OHU). Par ses actions, l'OHU permet à la population de mieux comprendre les politiques publiques en matière de gestion de l'eau et d'assainissement. Il vise également à interroger la place de l'eau dans la vie de chacun.

RESSOURCES DISPONIBLES

- Documents de sensibilisation sur les thématiques suivantes (cycle de l'eau, préservation des rivières, maîtrise des inondations, l'eau potable...)
- Ouvrages et revues scientifiques sur l'eau
- Données sur l'eau en Seine-Saint-Denis (prix, acteurs,...)
- Parcours de sensibilisation destinés aux collégiens
- Programme « Escalier d'eau » de sensibilisation des élus et des habitants du territoire.

DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Observatoire de l'Hydrologie urbaine

Véronique Duchemin - 01 43 93 65 12 - vduchemin@seinesaintdenis.fr

Nathalie Souksavat - 01 43 93 65 09 - nsouksavat@seinesaintdenis.fr

Marjorie Lamarre - mlamarre@seinesaintdenis.fr



EXPLORER LES **MÉTIER**S, CONNAÎTRE SES **ENVIES**, ET CHOISIR SON **PARCOURS** POUR ÊTRE ACTEUR DE SON **AVENIR**

Le Département souhaite contribuer à la réussite de l'orientation des jeunes, en favorisant une orientation choisie et la construction d'un projet de vie stimulant. La collectivité soutient des démarches expérimentales menées au sein de collèges pour sensibiliser les élèves et les enseignants au monde professionnel et favoriser des rencontres avec les entreprises. Il s'agit de permettre aux collégiens de se découvrir pour mieux se projeter, de les aider à dépasser les limites de l'auto censure, tout en facilitant leur ouverture sur le monde professionnel. En portant l'ambition de la réussite pour tous les jeunes de son territoire, le Département prend une part active à la lutte contre les sorties du système éducatif sans qualification ou diplôme.



Parcours de découverte des filières professionnelles, des métiers, des formations et du territoire

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 4^e à la 3^e.

OBJECTIFS

Offrir aux collégiens l'opportunité de découvrir des métiers et des secteurs professionnels, notamment ceux des filières porteuses d'emplois tout en valorisant l'offre de formation du territoire.

DESSCRIPTIF

Le Département développe les actions de découvertes professionnelles suivantes :

• **Connaissance globale de l'offre de formation**

Aider les élèves dans leur choix d'orientation professionnelle et dans la construction de leur projet individuel de formations, en élaborant des parcours et/ou des ateliers avec :

- les Centres d'Information et d'Orientation (CIO)
- la Cité des Métiers (Cité des Sciences de la Villette)
- les GRETA
- les CFA, Campus des métiers et Pôles d'excellence
- l'ONISEP

- les lycées de métiers et professionnels du territoire
- le Forum des Métiers Porteurs
- les Universités de Saint-Denis/ Paris 8 et de Villetaneuse/ Paris 13
- les entreprises, clubs d'entreprises et associations du territoire.

• **Valorisation des filières innovantes et porteuses sur le territoire**

- Sensibiliser les collégien·nes aux métiers du transport aérien, de la construction et de la maintenance aéronautique
- Favoriser l'information et l'accès au secteur du numérique et des télécommunications
- Proposer aux collégiens des actions de découverte des métiers autour des filières « Mode et Luxe » et « Industrie et savoir-Faire »
- Contribuer à des parcours de découvertes expérimentaux élaborés en collaboration avec les équipes pédagogiques.

• **Mise en relation avec les acteurs du monde économique du territoire**

- Contribuer à la mise en œuvre de parcours de visites des entreprises du territoire de l'Île-de-France
- Valoriser le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) au sein des collèges
- Accompagner les équipes pédagogiques dans leurs projets d'orientation, forums...

Parcours	Étapes	Classes (nb de places)	Inscrits	Partenaires
Aérien	4/5 selon les années	12	340	Air Emploi / ADP Roissy / Musée de l'Air et de l'Espace / Lycée Aristide Briand
Numérique	5	5	140	IUT Bobigny / TechinFrance / CFA Bagnolet / Fondation Orange / Google / Cap digital
Mode et Luxe	4	3 (SEGPA)	60	Lycée professionnel des métiers / Musée des Arts décoratifs / Grande entreprise du territoire/ La Textilerie/ Les Ateliers Grégoire
Industrie et Savoir-faire	4	3 (SEGPA)	60	Entreprise Saint-Gobain / Le Musée des Arts Décoratifs/ IUT de Tremblay Compagnons du Devoir / Artisan
Science et Technique	1	12 (dont 6 pour les SEGPA)	290	Cité des Métiers / GRETA tertiaire
A table ! De la graine au recyclage	3	2	50	La boîte à Champignons / Le Paysan Urbain
Nouveau - Logistique	1	1	25	Le CFA Promotrans
Nouveau - Métiers de l'eau	4	1	23	Observatoire de l'hydrologie urbaine, Fondation FACE

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font dès le début de l'année scolaire.

MODE DE FINANCEMENT

Actions subventionnées par le Conseil départemental.

Plateforme de stages de 3^e

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les élèves de 3^e.

OBJECTIFS

Proposer des perspectives de stages attractifs et innovants à tous les élèves de 3^e et notamment aux élèves qui rencontrent des difficultés ou qui sont éloignés de ces sphères professionnelles.

DESSCRIPTIF

Le Département met en place différents outils et actions partenariales pour offrir une large palette de stages divers et variés à tous les élèves de 3^e

- Accueil renforcé de stagiaires au sein des services départementaux dans une démarche de valorisation des métiers du Département et de la Fonction publique territoriale plus globalement ;

- Mise à disposition de la plateforme numérique départementale de stages « Mon stage de 3^e » (www.monstagede3e.seinesaintdenis.fr) permettant la mise en relation entre élèves de 3^e et entreprises, associations, administrations publiques proposant des offres de stages en Seine-Saint-Denis et en Ile-de-France ;
- Initiation de démarches expérimentales et innovantes au sein de collèges menées par des associations et des clubs d'entreprises pour accompagner les élèves dans leur recherche de stages et développer l'offre de stages aux collégiens de 3^e.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font tout au long de l'année scolaire.

MODE DE FINANCEMENT

Actions subventionnées par le Département.

5 dispositifs d'aide à l'orientation soutenus par le Département



Parcours école entreprise

PUBLIC CONCERNÉ

Classes de SEGPA, de 4^e et de 3^e.

DESSCRIPTIF

Le Département s'est associé au « Collectif pour l'Emploi ». Ce Collectif a pour ambition de favoriser le rapprochement entre offre et demande d'emploi sur les métiers en tension et les métiers d'avenir, en soutenant les initiatives locales, tout en mettant en relation les acteurs d'un territoire.

Après un constat partagé sur les difficultés des élèves, et notamment les élèves en SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) à s'orienter et à trouver des stages pertinents, le « Collectif pour l'emploi » s'est attaché à travailler des solutions pour mieux insérer sur le marché du travail

les élèves les plus en difficulté et les plus éloignés des réseaux. Pour cela, il impulse une synergie des acteurs existants dans le cadre d'interventions coordonnées. Ce Collectif avec ses partenaires locaux, a proposé la création d'un parcours immersif vers le monde professionnel, pour rapprocher l'École et la sphère professionnelle.

L'accompagnement est proposé de la classe de 4^e à la fin de la scolarité des élèves au collège, sur deux années scolaires. Les enjeux du programme sont de :

- Sensibiliser le collège aux métiers qui recrutent par le biais d'ateliers dédiés et de rencontres avec les entreprises
- Accompagner les élèves dans la définition de leurs projets afin de les préparer et les accompagner sur les différents leviers d'insertion.

Des modules et des interventions sont proposés par différents partenaires aux élèves tout au long de l'année scolaire, avec un accent mis en classe de 4^e sur la recherche de stage comme support à la découverte des métiers et des filières : codes, posture, outils et modes de recherche. Des coachings vidéos et téléphoniques sont notamment proposés.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèves intéressés doivent se rapprocher du Service du Projet Educatif et de la Jeunesse.

MODE DE FINANCEMENT

Actions subventionnées par le Département.

Soutien à l'orientation post 3^e

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les élèves de 3^e.

DESSCRIPTIF

La fin de l'obligation scolaire et les enjeux d'orientation de fin de troisième cristallisent des difficultés pour de nombreux élèves et leurs familles. Pour le Département, cette transition représente donc un enjeu majeur et pose nécessairement la question de l'articulation et de la continuité de l'accompagnement éducatif post collège pour les élèves qui en ont besoin. Le Département soutient les expérimentations d'accompagnement individualisé permettant de les appuyer dans la transition post 3^e.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges intéressés doivent se rapprocher du Service du Projet Educatif et de la Jeunesse.

MODE DE FINANCEMENT

Actions subventionnées par le Département. Réservé aux associations via Capdemat : mesdemarches.seinesaintdenis.fr

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Service du Projet Educatif et de la Jeunesse

Mailys GOURIER - 01 43 93 82 80
mgourier@seinesaintdenis.fr

Forums des métiers et de l'orientation

PUBLIC CONCERNÉ

Classes de 4^e et de 3^e.

DESSCRIPTIF

Dans le cadre du parcours Avenir mis en œuvre par l'Education nationale, le Département soutient la mise en place de forums :

- du 20 au 23 novembre 2018
Forum de l'Orientation Post Troisième à la Courneuve
- du 3 au 5 décembre 2018
Salon de l'Intelligence, de la Main et de la Technologie à Chelles
- fin janvier 2019, Forum des métiers porteurs (DSDEN 93) dans les lycées de métiers du territoire
- Soutien à la mise en place de forums des métiers et de l'orientation au sein des établissements.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Voir avec le/la chef-fed'établissement.

MODE DE FINANCEMENT

Les forums externes sont subventionnés par le Département. Dans le cadre des forums au sein des collèges, le Département apporte un soutien méthodologique et en ingénierie de projet.



Création de mini entreprise en classe

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS et non francophones.

DESSCRIPTIF

Le Département soutient les projets de création de mini entreprise au sein des établissements scolaires, qui permettent le développement de leurs compétences par le travail en mode projet. Les actions vont de la recherche d'idées, à la recherche de clients et de la mise en forme marketing à la production et la vente des produits.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges intéressés doivent se rapprocher du Service du Projet Educatif et de la Jeunesse.

MODE DE FINANCEMENT

Les porteurs de projets doivent déposer un projet dans l'appel à projets pédagogiques, accessible à l'adresse suivante :

mesdemarches.seinesaintdenis.fr
(rubrique Collèges).

Parallèlement, la le chef-fe d'établissement doit valider le dépôt des dossiers émanant de son collège sur cette même plateforme.

Aides du département aux publics spécifiques

PUBLIC CONCERNE

Les enfants du voyage itinérants ou semi-sédentarisés, du primaire au collège.

DESSCRIPTIF

Le Département soutient les associations menant des actions au plan départemental auprès des publics spécifiques, comme l'association Aide à la scolarisation des Enfants Tziganes (ASET) qui a pour mission de scolariser les enfants du voyage itinérants et semi-sédentarisés.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pas d'inscription

MODE DE FINANCEMENT

Actions subventionnées par le Département. Réservé aux associations via Capdemat : **mesdemarches.seinesaintdenis.fr**

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

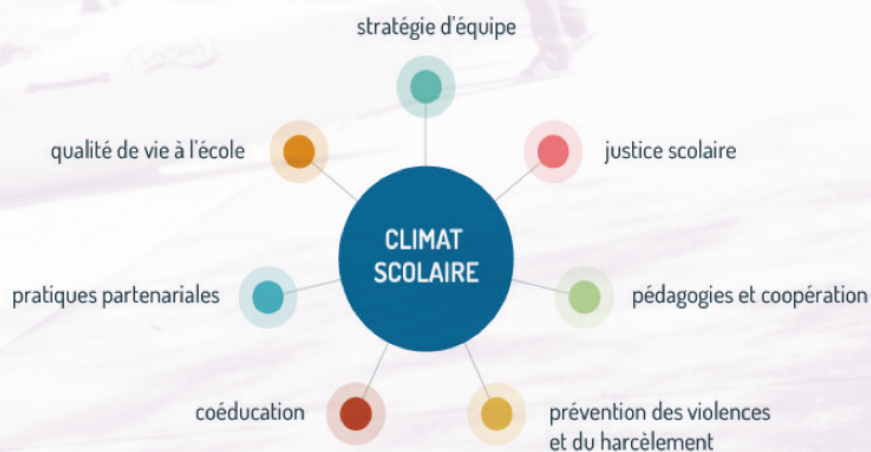
Service du Projet Educatif et de la Jeunesse

01 43 93 82 85

A background image showing a person standing on a boat, looking out over a body of water. The image is partially obscured by a large purple rectangular overlay that contains the text.

AGIR EN FAVEUR
D'UN **CLIMAT**
SCOLAIRE
SEREIN ET APAISÉ,
POUR DES **CONDITIONS**
OPTIMALES
D'**APPRENTISSAGE**
ET FAVORISER
LE **BIEN-ÊTRE**
DES ADOLESCENTS

Sur chacun des 7 axes structurant la méthode « climat scolaire » (coéducation, travail collectif, qualité de vie, justice scolaire, prévention des violences, partenariats, pédagogie et engagement des élèves), le Département apporte des moyens en mobilisant ses dispositifs ou en accompagnant les collèges.



ACTIONS DE PRÉVENTION POUR UN CLIMAT SCOLAIRE SEREIN ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Mission de prévention de la violence à l'école

Le Conseil départemental a créé en septembre 2011 une mission de prévention de la violence à l'Ecole pour contribuer à l'amélioration du climat scolaire dans les collèges du département.

MISSIONS PRINCIPALES

Pour instaurer un climat scolaire serein, est recommandée une approche systémique dans laquelle le collège s'interroge sur son organisation, ses pratiques et ses besoins. En soutien, la mission du Département peut aider à la mise en place d'un plan de prévention des violences scolaires par de la formation aux personnels, la construction de temps de prévention collective à l'échelle de la classe ou de l'établissement, et des interventions d'associations aux savoir-faire variés pouvant enrichir le travail de l'équipe éducative. (prévention spécialisée, éducation populaire, etc).

La mission soutient des actions visant à :

- Promouvoir les compétences psychosociales (connaissance de soi, communication, empathie,

estime de soi, régulation des émotions, éduquer au respect mutuel et aux différences, résolution des conflits)

- promouvoir le sentiment d'appartenance au collège, et la cohésion de classe
- Promouvoir des pratiques de Justice scolaire en lien avec le dispositif ACTE.

La mission a un rôle de conseil, de mise en lien avec des structures ou personnes ressources de l'Île de France, d'accompagnement des membres des équipes éducatives pour construire des réponses adaptées aux besoins de l'établissement ainsi que d'un soutien financier.

A son actif, la mission a pu soutenir dans de nombreux collèges la mise en place d'un plan d'actions contre le harcèlement en lien avec la mission vie scolaire de la DSDEN, des actions de prévention contre l'oppression conformiste ou les conduites à risque, des projets visant à éteindre des affrontements entre jeunes à but honorifique aux abords des collèges, mise en place de la médiation

par les pairs, sensibilisation aux cyberviolences et autres risques relatifs à l'exposition aux écrans, etc.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- L'action devra être inscrite dans le plan de prévention de la violence du CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)
- Ne pouvant se suffire à elle-même, l'action devra s'articuler à des contenus disciplinaires ou avoir des prolongements par les personnels de vie scolaire ou médicosociaux. Un bilan sera exigé au terme de l'action.

MODE DE FINANCEMENT

Financement partiel ou intégral par le Département

Actions de prévention spécialisée dans les collèges

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e.
Liste des associations de prévention spécialisée : la Sauvegarde 93, Arrimages, A Travers la Ville, Canal, GRAJAR 93, Jeunesse Feu Vert, Rues et cités, Vie et cité, Ville et Avenir

OBJECTIFS

- Prévenir les ruptures scolaires, les conduites à risques et violences scolaires, les tensions entre filles et garçons
- Echanger avec les acteurs de la communauté scolaire en apportant des éclairages sur le contexte de vie des jeunes, afin de promouvoir ensemble la capacité des élèves à progresser
- Soutenir les parents dans leur rôle au sein de la communauté éducative et auprès de leurs enfants.

DESRIPTIF

La convention 2015-2020 relative à l'intervention de la prévention spécialisée auprès des élèves, des parents d'élèves et de la communauté éducative des collèges a pour objet de faciliter le partenariat entre les associations de prévention

spécialisée et les collèges du Département.
Les modalités d'intervention varient en fonction des projets et du contexte des établissements. Elles s'appuient sur les principes d'intervention (libre adhésion, respect de l'anonymat...) et les pratiques (travail de rue, actions éducatives collectives, accompagnements éducatifs individuels) mises en œuvre habituellement par les équipes de prévention spécialisée. Elles peuvent recouvrir notamment les formes suivantes :
- présence régulière au sein, ainsi qu'aux abords du collège ;
- participation aux groupes de réflexion ou commissions éducatives (GPDS, CESC...) ;
- accompagnements individuels en lien avec la communauté éducative (CPE, services sociaux scolaires...) et les partenaires extérieurs ;
- action collectives (ateliers/débats, groupes de paroles, sorties à thèmes, activités à la pause méridienne ...) ;
- accompagnement des parents dans leurs rencontres avec les équipes des collèges.

Ces actions au sein des collèges permettent d'établir plus facilement un lien avec la tranche des 11-16 ans, en particulier avec les filles moins présentes sur l'espace public, et de faciliter leur suivi.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

La prévention spécialisée peut réaliser une intervention au sein des collèges (dans ou hors les murs) du quartier où elle mène une présence sociale, des collèges de secteurs, voir également en lien avec l'établissement d'affectation d'un jeune accompagné, sollicitant le soutien de son référent éducatif, des parents d'élèves. Cette intervention s'effectue avec l'accord de chacune des parties. Une convention locale spécifique doit être signée entre l'établissement et l'association de prévention spécialisée, et communiquée à la DSDEN et l'ASE.

MODE DE FINANCEMENT

Le fonctionnement des associations est financé par le Département.

Actions de planification familiale dans les collèges

PUBLIC CONCERNÉ

Collégien·n·es et communauté éducative.

DESSCRIPTIF

Le Conseil départemental dispose d'un réseau de 130 centres de planification familiale sur le département qui anime des ateliers de sensibilisation dans les collèges sur les questions de sexualité, contraception, prévention des maladies sexuellement transmissible, etc...

Les professionnels des centres de planification interviennent également dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes, les violences entre garçons et filles, les mariages forcés, et des mutilations sexuelles...

Exemples :

Généralement animées par des conseillères conjugales et familiales, ces animations participent à l'information et à la sensibilisation des élèves

aux questions d'éducation sexuelle et de prévention des violences faites aux femmes. Ces séances s'organisent soit dans le collège, soit les jeunes viennent dans le centre de planification. Ces séances se font le plus souvent en lien avec les infirmier·e·s scolaires. Les séances se déroulent soit par $\frac{1}{2}$ classe soit par classe entière. Les thèmes des séances respectent les demandes des jeunes et des personnels du collège.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'activité d'information et de sensibilisation auprès des jeunes se fait le plus souvent grâce aux conseillères conjugales qui contactent les structures scolaires : principaux, assistantes sociales scolaires, médecins scolaires, infirmier·e·s, enseignants. Si vous souhaitez organiser une séance dans votre établissement, vous pouvez contacter le Bureau de

la protection maternelle et de planification familiale du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Direction Enfance Famille du Conseil départemental.

MODE DE FINANCEMENT

Le Conseil départemental, dans le cadre de ses missions de protection maternelle et infantile est le financeur principal de l'action de planification familiale.

+ d'infos : Consulter la liste des 130 centres de planification familiale du département sur le site : www.seine-saint-denis.fr

Une plaquette d'information sur les centres de planification familiale est éditée par le Département et mise à la disposition des collèges à l'attention des élèves.

Jeunes contre le sexisme

PUBLIC CONCERNÉ

Elèves de 3^e et 4^e

OBJECTIFS

- Sensibiliser les collégien-ne-s et les professionnel-le-s des établissements scolaires sur la question des comportements et des violences sexistes dans les relations filles/garçons et du cybersexisme
- Prévenir les violences sexistes au sein des établissements scolaires
- Favoriser un espace de débat entre les collégien-ne-s pour travailler ensemble la question des comportements et des violences sexistes dans les relations filles/garçons et du cybersexisme.
- Aider les collégien-ne-s à créer leurs propres outils de prévention

DESSCRIPTIF

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes organise depuis 2008 des rencontres intitulées « Jeunes contre le sexisme ». Cette initiative est destinée aux élèves des collèges qui ont inscrit la lutte contre le sexisme et le cybersexisme dans leur projet d'établissement. À cette occasion, filles et garçons

associent leurs réflexions, leurs imaginaires, leurs savoir-faire pour changer les mentalités et les comportements. Après un temps de sensibilisation et de débat des équipes éducatives et de direction des collèges partenaires, l'action programmée sur l'année scolaire se divise en deux temps :

1 - Une première période

où tous les élèves de toutes les classes d'un même niveau scolaire (3^e, 4^e ou 5^e) participent obligatoirement à l'action et bénéficient d'une représentation de théâtre forum avec les compagnies « féminisme enjeux » ou « Synergies théâtre » ou encore d'un spectacle de slam avec le groupe Dialectem. Le travail se poursuit avec un temps de sensibilisation et de débat au sein de chaque classe autour des stéréotypes, des comportements et des violences sexistes dans les relations filles/garçons et du cybersexisme.

2 - Seconde période, qui elle est destinée aux élèves volontaires qui ont choisi de mettre leurs idées au profit de la lutte contre les comportements sexistes en créant des outils de prévention

destinés à leurs pair-e-s. Pour cela, des ateliers animés par des artistes impliqué-e-s et formée-s à la question du sexisme leur sont proposés (ateliers d'affiches, de vidéos, théâtre, de slam...)

Durant ces deux périodes, les élèves sont accompagnés par des référent-e-s (infirmier-e-s, assistant-e-s social-e-s, CPE, conseiller-e-s conjugales-aux...) engagé-e-s dans cette action.

À l'issue de ces deux phases, une demi-journée de restitution est organisée fin mai/début juin dans la salle de spectacle Canal 93 à Bobigny.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Contactez l'Observatoire des violences envers les femmes.

MODE DE FINANCEMENT

Action cofinancée par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, les villes du département et le Mouvement Français pour le Planning Familial de Seine-Saint-Denis (MFPF)

+ d'infos : seine-saint-denis.fr/jeunes-contre-le-sexisme.html

Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) Actions collectives à l'espace Tête à Tête

PUBLIC CONCERNÉ

- Les jeunes de 13 à 25 ans
- Les professionnels de l'éducation, de la santé, du social, de l'insertion et de la justice

DESSCRIPTIF DE LA STRUCTURE

La Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques avec le Tête à Tête propose un espace innovant et original d'information de prévention et d'écoute en direction des 13/25 ans, sur les problématiques liées à la sexualité, aux consommations de produits psychoactifs, aux violences, à l'estime de soi, à l'usage des écrans, aux discriminations, etc.

MISSIONS PRINCIPALES

Situé dans le centre commercial ROSNY 2, cet espace assure une mission de service public et propose toute l'année du lundi au samedi de 10 h à 18 h 30 un accueil individuel libre, anonyme et sans condition. En parallèle de cet accueil individuel, l'espace Tête à Tête propose également sur rendez vous des actions de prévention collectives à destination de toutes les structures scolaires et hors scolaires du département.

RESSOURCES DISPONIBLES

Le Tête à Tête met à votre service :

- Une équipe pluridisciplinaire de 10 professionnels de la prévention des conduites à risques

- Un accueil sans rendez-vous, anonyme et gratuit,
- Un programme de séances collectives (sur rendez-vous) à destination des structures scolaires et hors scolaires),
- Des expositions et des ateliers,
- Des bornes multimédias,
- Des rencontres pour les professionnels,
- De la documentation et du matériel de prévention.

MODE DE FINANCEMENT

Service gratuit, financé par le Conseil départemental avec le soutien de la Région Île-de-France, de la MILDECA et de l'ARS.

ESPACE TÊTE À TÊTE

Centre commercial Rosny 2 - Avenue du Général de Gaulle, niveau 1 porte 2 BP 11 01 - 93117 Rosny-sous-Bois
Horaires : Ouvert toute l'année (sauf jours fériés), du lundi au samedi de 10 h à 18 h 30
01 71 29 24 11 - teteatete@seinesaintdenis.fr

Accompagnement des collégiens temporairement exclus (ACTE)

PUBLIC CONCERNÉ

Élèves de la 6^e à la 3^e en situation d'exclusion temporaire de leur établissement (de 1 à 8 jours, sans passage en Conseil de discipline).

OBJECTIFS

Proposer aux élèves en situation d'exclusion temporaire, un accompagnement par des professionnels qualifiés, leur permettant de redonner du sens à leur scolarité, à se réapproprier les notions et valeurs de citoyenneté que sous entendent le fonctionnement de notre société et ainsi retrouver rapidement leur statut d'élève.

DESSCRIPTIF

Le dispositif mené en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine-Saint-Denis, vise à soutenir l'ensemble des partenaires (collèges, services municipaux, associations, familles, etc.) dans la mise en place et le suivi d'actions volontaires et communes de lutte contre le décrochage scolaire, chacun dans ses champs de compétences et de responsabilités.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Dans le dispositif départemental

ACTE

Un appel à projets est envoyé tous les ans à l'ensemble des villes du département et associations susceptibles de mettre en œuvre différentes actions sur leur territoire.

Le projet, qui doit être élaboré avec les collèges concernés, est présenté, pour validation, en commission composée de membres du Conseil départemental et de la DSDEN de la Seine-Saint-Denis. Le Département et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale s'engagent, après validation du projet local, à apporter leur soutien dans le suivi du projet. Parallèlement, le Département peut accorder une subvention de fonctionnement. Pour les projets en cours d'élaboration, un appui technique peut être proposé tout au long de l'année.

Dans un dispositif local ACTE

Chaque dispositif local organise avec les collèges un mode d'organisation pour coordonner la prise en charge des élèves exclus. En règle générale, lorsque

le chef-fe d'établissement prononce la sanction d'exclusion en présence de l'élève et de sa famille, une présentation du dispositif permet de proposer la prise en charge du jeune durant la période et de décider des modes d'organisation à mettre en œuvre avec le référent du dispositif ACTE. Chaque dispositif local décide de son mode de fonctionnement afin de répondre aux plus près des besoins des jeunes.

MODE DE FINANCEMENT

Une subvention de fonctionnement départementale est attribuée aux porteurs et prend en compte la combinaison des critères suivants : nombre de collèges concernés, participation des parents et des jeunes dans la mise en place des actions envisagées, travail mené autour de la sanction, implication de l'Éducation nationale, suivi post-exclusion, complémentarité des différents intervenants, cofinancement du dispositif, évaluation du projet localement et moyens mobilisés (humains, techniques).

STRUCTURE RESSOURCE : Points accueil écoute jeunes (PAEJ)

PUBLIC CONCERNÉ

Adolescents et/ou jeunes majeurs selon les structures.

MISSIONS

Jouer un rôle de proximité autour d'une fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation au contact des jeunes exposés à des situations de risques, et de leur entourage adulte.

DESRIPTIF

Les points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) ont une fonction préventive auprès de jeunes rencontrant diverses difficultés : conflits familiaux, mal être, échec scolaire, conduites à risque...

Leur fonction est de prévenir les ruptures des jeunes, tant avec la famille qu'avec les institutions.

Leur approche globale (psycho-socio-éducative), la souplesse de leurs modalités d'intervention (actions éducatives, soutien psychologique, médiation familiale, médiation culturelle) et leur logique de « proximité » permettent de s'adapter aux singularités des situations rencontrées et aux spécificités locales, dans une recherche de complémentarité avec les acteurs déjà présents sur le territoire.

Le partenariat se développe principalement avec les établissements scolaires, le soin (CMP, Maison des Adolescents...), les missions locales, l'Aide sociale à l'enfance ... Outre l'accueil et l'écoute proposés, les PAEJ développent des actions collectives (groupes de parole, ateliers thématiques...), notamment au sein

des établissements scolaires autour de la prévention des conduites à risques. Les 6 PAEJ de la Seine-Saint-Denis ont reçu 1 475 jeunes en 2017.

Liste des PAEJ : LEA (Montreuil), Mozaïque (Aubervilliers), le PAJ (St-Denis), Amica (Clichy-sous-Bois), Iris Messidor (Bondy), Le Kiosque (Les Lilas).

CONDITIONS D'ACCÈS

Accueil inconditionnel, gratuit et immédiat, préservant l'anonymat du jeune.

MODE DE FINANCEMENT

Les PAEJ sont principalement co-financés par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et le Conseil départemental.

STRUCTURE RESSOURCE : Maisons des adolescents (MDA)

PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes de 11 à 21 ans selon les structures.

MISSIONS

Soutenir un accès au soin psychique et somatique pour les adolescents.
Constituer un lieu ressource pour l'entourage des adolescents et les professionnels intervenants auprès d'adolescents.

DESRIPTIF

Animées par des équipes pluridisciplinaires, les MDA sont des lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation où les adolescents peuvent venir seuls ou accompagnés. Elles proposent des consultations variées : psychologie, psychomotricité, médecine générale, psychiatrie transculturelle, thérapie familiale, psychiatrie. Elles proposent également des entretiens dans

le domaine social, éducatif, juridique, et pour l'orientation scolaire.

Des actions collectives sont également proposées aux jeunes (groupes de paroles, ateliers thérapeutiques ou de médiation autour de la musique, du théâtre, de l'écriture...).

Les MDA remplissent un rôle d'accueil et de soutien des familles.

Elles constituent enfin un pôle d'expertise/ressources sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, sur lesquels les professionnels, notamment ceux de l'Education nationale, peuvent s'appuyer : réunions de réseau sur des thématiques spécifiques liées à l'Adolescence, animation de groupes d'analyse de pratiques.... Des consultations indirectes sont également mobilisables par les professionnels. Le département est doté de trois MDA :

- CASADO à Saint-Denis
2 Bis rue Gibault
01 48 13 16 43
- CASITA à Bobigny
125 rue Stalingrad
01 48 95 73 01
- AMICA à Clichy-Montfermeil
4 Allée Albert Camus
01 43 88 23 64

CONDITIONS D'ACCÈS

Accueil inconditionnel et gratuit
Pour la sectorisation : se renseigner auprès des structures.

MODE DE FINANCEMENT

Les MDA sont financés principalement par l'Agence Régionale de Santé. Le Département finance un poste d'éducateur « ressource » par MDA pour un rôle d'interface entre la MDA et les acteurs de la prévention et protection de l'enfance.

STRUCTURE RESSOURCE :

Direction de l'enfance et de la famille

service de l'aide sociale à l'enfance

PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes de 0 à 18 ans et 18-21 ans, pour les jeunes majeurs.

MISSIONS

Prendre en charge les jeunes qui connaissent des situations de risques de danger ou de danger.

DESSCRIPTIF

Les professionnels intervenant auprès des jeunes doivent signaler à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) toutes informations préoccupantes relatives à un enfant en danger ou en risque de l'être. Il s'agit de faire part des éléments d'inquiétudes, qui font état de la dangerosité ou de l'aggravation d'une situation et de transmettre l'ensemble des éléments de cette situation (suivis mis en place, partenaires sollicités, positionnement des parents face aux difficultés repérées). En cas de constatations de violences physiques sur l'enfant ou de révélations de suspicion d'agressions sexuelles, l'écrit doit parvenir le jour même à la CRIP. Un contact téléphonique avec la permanence de la CRIP (01.43.93.10.35) peut-être fait au préalable de l'envoi de l'écrit.

Le service de l'ASE, via la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP 93), recueille les informations qui lui sont transmises par tous services ou institutions, et procède à une évaluation de premier niveau avec les professionnels qui connaissent l'enfant. Si la situation le nécessite la CRIP demande aux services départementaux (PMI, Service social,

ASE) de procéder à une évaluation pour déterminer les mesures à mettre en œuvre (mesure éducative administrative ou saisine de l'autorité judiciaire).

Le soutien éducatif :

Il existe deux types d'actions éducatives qui visent à éviter l'accueil de l'enfant hors du domicile :

- les actions administratives, par une contractualisation entre la famille et le service de l'ASE. Il s'agit des Aides Éducatives à Domicile. C'est un éducateur qui accompagne la famille avec comme objectif d'aplanir les difficultés repérées. Cela se traduit par des entretiens avec l'enfant et sa famille, au service ou dans son milieu familial.
- En cas de refus ou de déni des parents face à des difficultés repérées chez leur enfant, un juge des enfants peut-être saisi par le procureur de la République. Il s'agit des Aides Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO). Là encore, l'éducateur (ou un psychologue ou autres travailleurs sociaux) va apporter aide et soutien à l'enfant et à sa famille, en maintenant l'enfant dans son environnement familial. Le travail de protection de l'enfance consiste à tout faire pour maintenir l'enfant dans son milieu familial, tant que cela ne représente pas un danger pour lui.

Le dispositif de prise en charge :

Les mineurs accueillis hors du domicile parental (par décision administrative si les parents

sont d'accord ou demandeurs d'une séparation, ou judiciaire si la séparation est requise dans l'intérêt de l'enfant et que les parents s'y opposent) et les jeunes majeurs sont :

- soit confiés à une famille d'accueil.
- soit hébergés en structure collective (établissements associatifs, foyers départementaux).

PROCÉDURE

En tant que professionnel-le intervenant auprès des enfants, vous pouvez être confronté à une situation de mineur en danger ou en risque de danger, vous devez transmettre toute information préoccupante à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP 93), avec copie à la Mission Vie scolaire et à l'inspecteur de l'Éducation nationale. Ne doivent être transmises au procureur de la République que les situations relevant d'une extrême gravité avec copie à la CRIP.

En cas de doute sur l'opportunité d'une transmission, vous pouvez contacter la mission vie scolaire au 01 43 93 73 43 et/ou la CRIP au 08 00 00 00 93 et/ou au 01.43.93.10.35 pour un conseil ou un avis.

Site internet : seinesaintdenis.fr (rubrique protection de l'enfance)
Le guide est en ligne « Enfant en danger » pour soutenir les professionnels dans le repérage des signes d'alerte, sur l'analyse de la situation et la transmission aux services de la CRIP

STRUCTURE RESSOURCE :

Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) Centre de ressources

PUBLIC CONCERNÉ

Les acteurs (professionnels de terrain, acteurs institutionnels, élus, bénévoles) des champs de l'éducation, de la santé, du social, de l'insertion, de la justice en contact avec les publics exposés aux conduites à risques, souhaitant s'engager dans une démarche de prévention des conduites à risques sur les territoires de Seine-Saint-Denis et de Paris.

MISSIONS PRINCIPALE

La MMPCR a pour objectif général d'accompagner les acteurs concernés dans la compréhension des processus des conduites à risques et la mise en œuvre d'actions de prévention qui visent à limiter l'incidence et à réduire les effets négatifs de ces conduites.

DESSCRIPTIF DE LA STRUCTURE

La MMPCR constitue une structure ressource en recherche-développement. Elle diffuse des éléments de compréhension, des outils de prévention, identifie des ressources et leviers de prévention, valorise, soutient et évalue des pratiques et postures de prévention. L'équipe accompagne les professionnels souhaitant s'engager dans une démarche de prévention des conduites à risques et contribue à la qualification des acteurs sur les deux territoires.

RESSOURCES DISPONIBLES

Le Centre de ressources propose :

- Un espace accueil où ateliers, prêts et formation aux outils sont proposés aux professionnels pour développer des actions de prévention auprès de leurs publics (accueil sur rendez-vous).

- Un travail d'observation et de recherche-action permettant d'éclairer les problématiques existantes et émergentes, ainsi que les pratiques de prévention.
- Des temps d'échanges en direction des professionnels (déjeuners-débats, conférences, journées thématiques, colloques...)
- Des formations et des groupes de travail sur différentes thématiques liées aux conduites à risques

6 parcours pour la santé et le bien-être des élèves

Pour la santé des jeunes : informations et dépistages

PUBLIC CONCERNÉ

Collégiens, Lycéens, Etudiants
Professionnels de l'éducation
de la santé et du social.

DESRIPTIF

La réduction des inégalités sociales et territoriales guide la politique de santé du Département. L'éducation en santé et la prévention sont des leviers essentiels, notamment en santé bucco-dentaire et lutte contre les maladies infectieuses au travers notamment de son plan Seine-Saint-Denis sans SIDA. Les actions sont conduites en articulation avec les contrats locaux de santé dont le Département est cosignataire, le volet santé des Contrats de Ville, la Stratégie nationale de santé, le PRS2.

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une offre de santé accessible à toutes et tous
- Sensibiliser à la prévention les jeunes, les professionnels et les acteurs associatifs

- Informer sur l'offre de santé les acteurs de l'éducation, de la santé et du social
- « Aller vers » les publics précaires, en développant la mobilité de l'offre de santé

RESSOURCES

Des équipes pluridisciplinaires accueillent, informent, dépistent et soignent les publics

- CeGIDD départemental : Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles. Site principal à Bobigny, et 4 antennes (cf. Pour en savoir plus).
- CDPS : Centres départementaux de prévention santé.

De plus les partenaires du Département contribuent à la couverture territoriale de l'offre de santé :

- Conventions bucco-dentaires avec les 31 villes dont 10 touchent des collégiens
- Séances publiques de vaccination organisées avec les villes
- Acteurs associatifs intervenant auprès de publics jeunes, ou de publics en précarité

ACTIONS ET PERSPECTIVES

- Unités dentaires mobiles et bus dentaire : premiers soins conservateurs
- Séances d'information bucco-dentaire, actions brossage avec kits de prévention
- Formation bucco-dentaire de relais
- Financement associatif d'actions par l'appel à projets Prévention, Insertion et Santé
- Organisation de visites du CeGIDD pour les publics jeunes et les acteurs associatifs
- Adaptation de l'offre de santé aux caractéristiques des publics précaires
- Projet de « prévention par les pairs » dans le champ du VIH et des IST

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur l'offre de prévention du VIH et des IST :

seinesaintdenis.fr/IST-faites-vous-depister.html

seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/strate_gie_vih_en_seine_saint-denis.pdf

Sur l'offre bucco-dentaire :
bucco-dentaire@seinesaintdenis.fr



Vélo bureau

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes classes de la 6^e à la 3^e et classes SEGPA, ULIS ou autres dispositifs spécifiques Internes accueillis au sein des internats des collèges publics du territoire.

DESSCRIPTIF

Enjeu primordial au sein du système éducatif, la santé, dans ses dimensions physiques, psychiques, sociales et environnementales, est un élément essentiel de l'éducation de tous les adolescents et constitue un facteur important de leur réussite éducative. En effet, les inégalités de santé s'installent très précocement et les conduites ayant une influence négative sur la santé se mettent en place dès l'enfance ou l'adolescence. Dès lors, la promotion de la santé en milieu scolaire et en particulier au collège constitue un levier primordial pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie. Le Département porte une politique ambitieuse en faveur du sport et du bien-être au collège.

Enfin, le Département souhaite poursuivre et amplifier cette politique départementale en faveur de la pratique sportive des élèves dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

L'installation du vélo-bureau dans les collèges de Seine-Saint-Denis poursuit plusieurs objectifs :

- Soutenir la réussite éducative, en luttant notamment contre le décrochage scolaire,
- Renforcer le bien-être des adolescents

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges intéressés doivent se faire connaître auprès du Service du Projet Educatif et de la Jeunesse.

MODE DE FINANCEMENT

Le projet est intégralement pris en charge par le Département.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

Service du Projet Educatif et de la Jeunesse
Mailys GOURIER - 01 43 93 82 80
mgourier@seinesaintdenis.fr

Les effets du bruit

PUBLIC CONCERNE

Pour les élèves de 5^e et de 4^e.

DESSCRIPTIF

Cette action est menée par le Centre d'information sur le bruit (CIDB). L'association met à disposition du collège, une exposition intitulée « Des sons et des bruits » et organise des séances de sensibilisation pour aborder la compréhension des phénomènes sonores, la présentation des risques auditifs et des effets non auditifs du bruit.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font dès le début de l'année scolaire.

MODE DE FINANCEMENT

L'intervention est intégralement prise en charge par le Département.

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS

Service des déplacements et du patrimoine routier
Romain NGUYEN - 01 43 93 93 06
rnguyen@seinesaintdenis.fr

Sensibilisation à la sécurité des déplacements et à la mobilité durable

Programme de prévention

PUBLIC CONCERNÉ

Les élèves de 5^e et de 3^e.

DESCRIPTIF

Cette action vise à faire adopter par l'adolescent une attitude prudente dans ses déplacements à pied, à vélo, à trottinette et à l'inciter à se déplacer ainsi.

Elle apporte de plus une méthodologie et une connaissance utile à la préparation des attestations de sécurité routière.

« Voiture tonneaux »

PUBLIC CONCERNÉ

Pour les élèves de 4^e et de 3^e.

DESCRIPTIF

Ce dispositif vise à sensibiliser les adolescents de manière ludique, à la nécessité du port d'une ceinture en voiture, afin de les préparer au rôle de passager responsable

Jeu « en route prudence »

PUBLIC CONCERNÉ

Pour les élèves de 6^e et de 5^e.

DESCRIPTIF

Ce programme consiste à présenter de manière ludique un ensemble de questions/réponses sur le code de la route. Il s'agit de mettre en évidence la prise de risque dans les déplacements du piéton, cycliste et cyclomotoriste.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font dès le début de l'année scolaire (possibilité en cours d'année si désistement)

MODE DE FINANCEMENT

Cette action est financée intégralement par le Conseil départemental.

Projet départemental de la pause méridienne

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les élèves à la consommation éco responsable
- Travailler sur la nutrition et l'équilibre alimentaire
- Favoriser la sérénité du climat sur le temps de la restauration

DESSCRIPTIF

Soutien aux actions mises en place par les collèges selon les axes de développement définis par la charte départementale de la pause méridienne :

- Actions éducatives : mise en place de commissions de menus associant les élèves, séances d'information nutritionnelle et de santé, découverte d'autres cultures

culinaires et modes alimentaires, sensibilisation à la consommation responsable et aux produits de qualité

- Actions visant à l'amélioration du cadre de la restauration, pour un lieu de détente et de convivialité : décoration, expositions, mise en place d'un fond musical
- Action visant à augmenter la fréquentation : pratique sportive, activités artistiques ou culturelles, temps d'information et d'échanges avec les parents.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Emarger à l'appel à projets pédagogiques du Conseil départemental. Le projet présenté doit être validé par le conseil d'administration.

Les demandes sont à déposer sur la plate-forme de demande de subventions du département : mesdemarches.seinesaintdenis.fr

MODE DE FINANCEMENT

Le montant de la subvention est variable selon la dimension des projets. Le collège doit participer au financement du projet.

Activités physiques de pleine nature sur la base de loisirs de Champs-sur-Marne

PUBLIC CONCERNÉ

Classes de 6^e et 5^e en activités nautiques.

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e en activités terrestres.

OBJECTIFS

Permettre la pratique des activités physiques et sportives de pleine nature.

DESSCRIPTIF

1/ Le Département met à disposition des collèges les équipements sportifs de la base pour la pratique des activités terrestres de pleine nature : escalade, tir à l'arc, course d'orientation, trampoline, terrains de sports, terrain d'initiation au golf. Les activités doivent être encadrées par les professeurs d'EPS.

2/ L'association UFOLEP 93 à en charge au sein de la base d'encadrer les activités notamment la voile et le canoë kayak, et met à disposition pour les élèves non-nageurs les équipements d'activités terrestres : escalade, course d'orientation, etc. Cycle de 4 séances minimum, co-encadrées avec des brevets d'État voile et kayak.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute l'année pour la réservation d'équipements sportifs d'activités terrestres encadrées par les professeurs d'E.P.S. L'enseignant doit faire une réservation auprès des responsables de la base de loisirs.

Les cycles d'activités nautiques encadrées par des brevets d'état de l'UFOLEP ont lieu de septembre à début novembre puis de fin mars à fin juin. L'enseignant doit déposer un projet pédagogique auprès de l'UFOLEP 93 avant le 22 mai pour les cycles d'automne et avant le 27 novembre pour les cycles de printemps. Pour participer aux activités nautiques, les élèves doivent fournir un brevet de natation de 50 mètres ou le test préalable à la pratique des activités nautiques.

MODE DE FINANCEMENT

Activités entièrement subventionnées par le Conseil départemental.

8 dispositifs autour du sport

Intégrathlon

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e.

DESSCRIPTIF

L'Intégrathlon a pour vocation de rassembler valides et handicapés, novices et spécialistes, sportifs ou non, sur un même terrain de sport. Porté par l'association Intégrathlon du SEAPFA.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les collèges sur le territoire du SEAPFA.

MODE DE FINANCEMENT

Projet financé en partie par le Département via une subvention à l'association l'Intégrathlon du SEAPFA.

DIRECTION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DES LOISIRS

Service du sport et des loisirs
Fatimata WAGUE - 01 43 93 83 44
fwague@seinesaintdenis.fr

DIRECTION DE LA POPULATION ÂGÉE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Service des personnes handicapées
Marie GLIKSOHN
01 43 93 81 52 mgliksohn@seinesaintdenis.fr

Initiation au golf

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e.

DESSCRIPTIF

Des parcours d'initiation au golf pour les collégiens de la Seine- Saint-Denis sont proposés au centre départemental d'initiation au golf de La Poudrerie à Livry-Gargan.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Nombre de places : 4 à 8 classes et 2 associations sportives.

MODE DE FINANCEMENT

Activités entièrement subventionnées par le Conseil départemental.

CENTRE DÉPARTEMENTAL D'INITIATION AU GOLF DE LA POUDRERIE À LIVRY GARGAN

Flavie CAPITAINE
01 41 52 19 30
07 62 65 42 26
fcapitaine@ucpa.asso.fr

Équitation

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes de la 6^e à la 3^e.

DESSCRIPTIF

Le centre équestre départemental Georges-Valbon – La Courneuve propose des cycles d'initiation à l'équitation encadrés par des moniteurs diplômés pour les élèves.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Nombre de places : 8 à 14 classes et 1 association sportive.

MODE DE FINANCEMENT

Activités entièrement subventionnées par le Conseil départemental.

CENTRE ÉQUESTRE DÉPARTEMENTAL GEORGES-VALBON - LA COURNEUVE

Brigitte RINALDI
06 07 35 05 41
01 48 38 62 63
brinaldi@ucpa.asso.fr

Trophée des bahuts

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes
de la 6^e à la 3^e.

DESSCRIPTIF

Faire découvrir l'univers de la mer aux collégien-ne-s de la Seine- Saint-Denis.
Programme : 3 séances d'initiation à la voile à la base régionale de Vaires-sur-Marne. Un week-end rallye et régates en baie de Quiberon. Armada des Bahuts 1 et 2 : 5 jours de navigation en baie de Quiberon et dans le golfe du Morbihan.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription ouverte entre octobre et décembre.

MODE DE FINANCEMENT

Action subventionnée à 80 % par le Département.
Participation financière complémentaire demandée aux établissements :
Trophée des bahuts : 500 € par équipage
Armada des Bahuts : 1000 € par équipage.

ASSOCIATION PROMOVOILE 93

Francine LECERF
06 30 60 91 84
01 57 33 07 35

Soutien aux projets éducatifs sportifs

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes
de la 6^e à la 3^e.

DESSCRIPTIF

Soutenir les projets éducatifs sportifs des associations sportives de collège.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Demande de subvention à adresser par courrier ou par mail au Service du Sport et des loisirs.

Le dossier de demande doit comprendre :

- le descriptif du projet
- le budget prévisionnel à l'équilibre.
- le courrier de demande adressé au Président du Conseil départemental, signé par la-le chef-fe d'établissement
- le RIB de l'établissement ou de l'Association sportive.

MODE DE FINANCEMENT

Subvention accordée aux projets avec une thématique sportive, une approche interdisciplinaire et sur une période d'au moins un trimestre.

DIRECTION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DES LOISIRS

Service du sport et des loisirs
Julien FONTE - 01 43 93 76 76
jfonte@seinesaintdenis.fr

Jeux des collèves

PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les classes
de la 6^e à la 3^e.

DESSCRIPTIF

Favoriser la rencontre sportive entre collégien-ne-s licenciés à l'association sportive de leur établissement, et interpeller les jeunes sur des thématiques de société (santé, égalité filles-garçons, relation aux autres, handicap et développement durable).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Auprès de l'UNSS, des équipes mixtes de 8 à 12 élèves.

MODE DE FINANCEMENT

Action entièrement subventionnée par le Conseil départemental.

UNSS 93

Marie-Claude FENOLL
01 48 47 60 35 - www.unss.org

Subvention aux associations sportives UNSS

PUBLIC CONCERNÉ

Associations sportives
des collèges.

DESSCRIPTIF

Apporter un soutien au fonctionnement des associations sportives UNSS des collèges.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les établissements doivent adresser une demande de subvention signée par courrier à l'attention du Président du Conseil Départemental avant le 31 décembre 2018.

MODE DE FINANCEMENT

Les critères s'appliqueront pour le calcul de la subvention 2018-2019 sur la base de l'activité de l'année scolaire précédente, plus d'informations auprès du service du sport et des loisirs

DIRECTION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE, DU SPORT ET DES LOISIRS

Service du sport et des loisirs
Hafida RUSSO - 01 43 93 84 66
hruosso@seinesaintdenis.fr

Triballon

PUBLIC CONCERNÉ

Associations sportives
des collèges.

DESSCRIPTIF

Offrir aux associations sportives UNSS des collèges l'occasion de participer à une rencontre sportive et ludique.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque établissement inscrit des équipes mixtes de 8 à 12 élèves.

MODE DE FINANCEMENT

Action entièrement subventionnée par le Conseil départemental.

ASSOCIATION SPORT FOLIES

Jean-Jacques HOURY
06 08 71 64 72

Appel à initiatives en faveur de la coéducation

BENEFICIAIRES

Les parents d'élèves

OBJECTIF

Cet appel à initiatives soutient les projets locaux mettant les parents en situation d'acteurs. Ces projets s'inscrivent dans une démarche de co-éducation, où les parents sont des partenaires du collège. Des expériences de développement du lien entre les parents et le collège, et entre les associations et le collège, pourront y être présentées. La commission de sélection des projets s'attachera à garantir un équilibre territorial des projets sur l'ensemble du département. De même, la complémentarité des rôles de chacun au sein de la communauté éducative sera un critère d'appréciation des projets. Les projets visent à conforter la démarche d'ouverture du collège à son environnement, particulièrement aux associations locales, afin de permettre une implication de l'ensemble des parents à la vie de l'établissement.

DESSCRIPTIF

Les projets sont portés, par un ou plusieurs membres de la communauté éducative et notamment par les parents d'élèves. Ils peuvent être présentés par une association de proximité, avec le soutien du chef d'établissement. Cet appel à initiatives peut soutenir les projets développés dans le cadre des espaces- parents des collèges.

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre des orientations du Département et de la réglementation de l'Éducation nationale. Les projets développeront leur démarche par la mise en place d'actions pour et avec les parents du collège.

À terme ces projets devront être pérennisés en intégrant le projet d'établissement et s'inscrire dans une instance de pilotage qui veillera à associer l'ensemble des partenaires du projet, internes et externes.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque établissement peut présenter un projet unique dans lequel il décline les axes et les actions concrètes en précisant le calendrier de mise en œuvre et le rôle de chacun des acteurs. Les projets seront présentés en conseil d'administration du collège.

Les porteurs de projets doivent présenter une fiche projet (téléchargeable), et le diagnostic qui guide l'action envisagée, mais aussi le déroulement de l'action en elle-même, les partenaires associés et le calendrier du projet.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement par le Département des projets d'initiatives dépend du type de projet présenté (de 750 € et 1500 € selon le type de projet).

Espaces partagés, espaces parents

PARTENAIRES CONCERNÉS

La communauté éducative, et les partenaires locaux

OBJECTIFS

Le Département porte une politique éducative de co-éducation. La question de la participation des parents est au cœur du Projet Éducatif Départemental et de la démarche collaborative engagée depuis plusieurs années sur le territoire.

Le Département avec la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), porte l'ambition de développer l'ouverture de l'école sur le quartier en réalisant des « collèges ouverts » : les espaces sont accessibles pendant et en dehors des heures scolaires, mis à disposition à l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires (institutions, associations, parents d'élèves). Ces « espaces parents » visent à renforcer les relations avec les partenaires locaux dans tous les domaines : sport, parentalité, culture, usages du numérique...

DESSCRIPTIF

L'animation concertée des espaces parents, ainsi que d'autres initiatives telles que les dispositifs d'accompagnement à la parentalité, permettent de faire vivre la notion de coéducation. Ces projets sont portés, par un ou plusieurs membres de la communauté éducative et notamment par les parents d'élèves. Ils peuvent être présentés par une association de proximité, avec le soutien du chef d'établissement : projets internes et externes.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les projets doivent être présentés dans l'appel à initiatives en faveur de la coéducation.

- les projets ayant comme objectif d'encourager et d'accompagner la place des parents dans l'institution scolaire en tant qu'acteurs de la scolarité de leur enfant mais aussi en tant que personnes ressources potentielles.
- des actions et projets collectifs, pouvant être en lien avec le projet d'établissement, proposés par les parents d'élèves, leurs représentants et leurs

associations, les équipes éducatives ou des partenaires de l'École, acteurs du territoire.

- le développement de la participation des familles, les échanges et la convivialité.

Ces rencontres sont organisées dans le respect des valeurs de la République et notamment des principes de neutralité et de laïcité.

- des moments dédiés aux rencontres collectives.
- des actions intégrées au projet d'établissement constituant un des éléments de la convention tripartite entre l'EPL, le rectorat et la collectivité territoriale.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement par le Département des projets d'initiatives dépend du type de projet présenté (de 750 € et 1500 € selon le type de projet).



www.seinesaintdenis.fr

Partagez



#SSD93